

COURRIER ARRIVÉE
LE07/10/2019
N° 19-855.....

Figari, le 02 octobre 2019



Monsieur le Maire de la commune de Figari

à

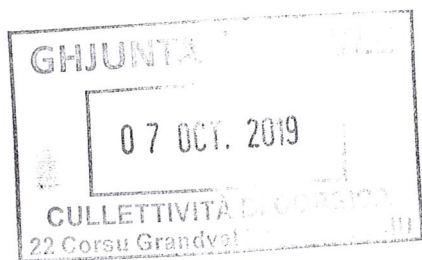
Monsieur le Président de l'Exécutif
De la Collectivité de Corse
22, Cours Granval
20000 AJACCIO

Objet : Avis et Esa modifiés du PADDUC

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier et une clé usb, concernant l'avis et la contre-proposition de la commune de Figari au titre de la nouvelle cartographie des Esa du PADDUC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pour Le Maire
Le 1^{er} Adjoint
Chargé de l'Urbanisme



Monsieur Alain SALA

COURRIER ARRIVÉE
LE
N°

M. Romain PITOIS – Agence PLATINIUM - BP 43 - 20166 PORTICCIO
Tel : 04 95 25 45 76 / 06 82 78 65 15
Email : agenceplatinum@orange.fr

Date : 18 septembre 2019

Objet : PLU & ESA modifiés du Padduc – commune de Figari

DESTINATAIRE :

Monsieur le maire de Figari
Mairie
Place des Magnolias
Le village
20 114 FIGARI

BORDEREAU DE DEPOT

**Avis & Note contestation ESA modifiés du Padduc
Commune de Figari**

*P/agence PLATINIUM
Romain PITOIS*

*P/Monsieur le maire de Figari
C. POMPA*



Collectivité de Corse



FIGARI

Avis et contre-proposition commune Nouveau Périmètre des ESA du Padduc

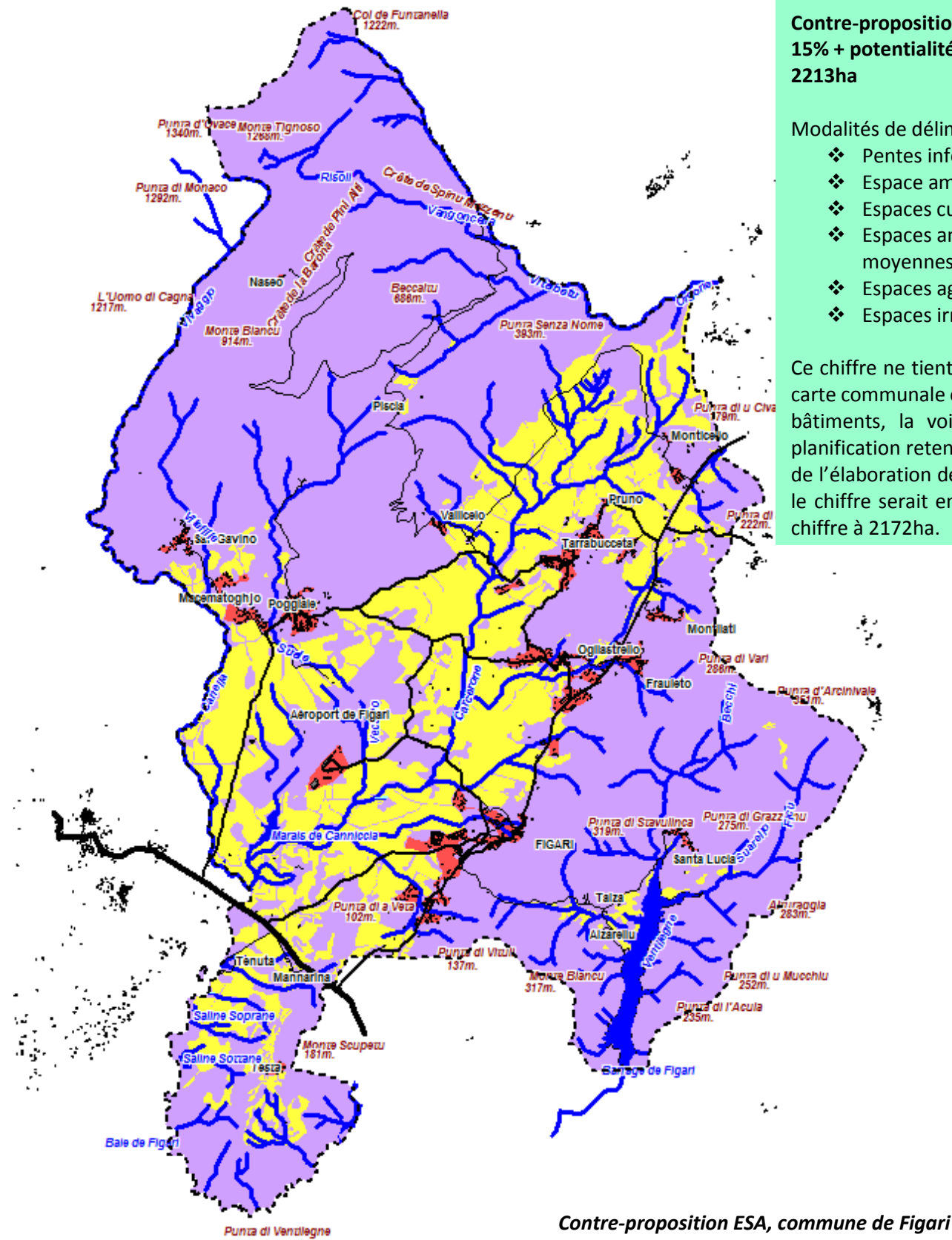
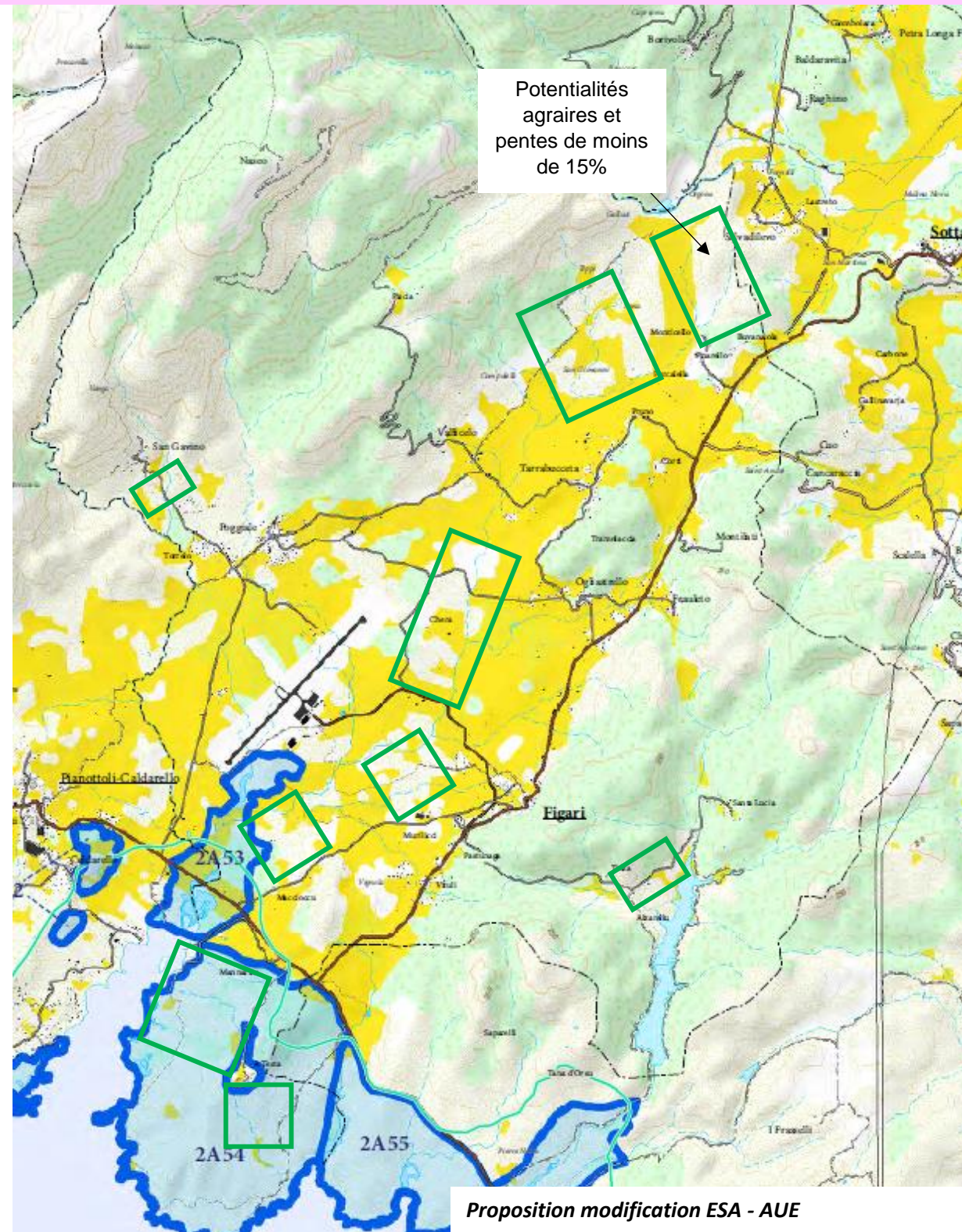


Août 2019

Proposition de modification périmètre ESA : commune de Figari

ESA (AUE) : 2071ha.

ESA proposition commune de Figari : 2213ha



Contre-proposition Figari pentes inférieures à 15% + potentialités agraires + zones irrigables : 2213ha

Modalités de délimitation des ESA :

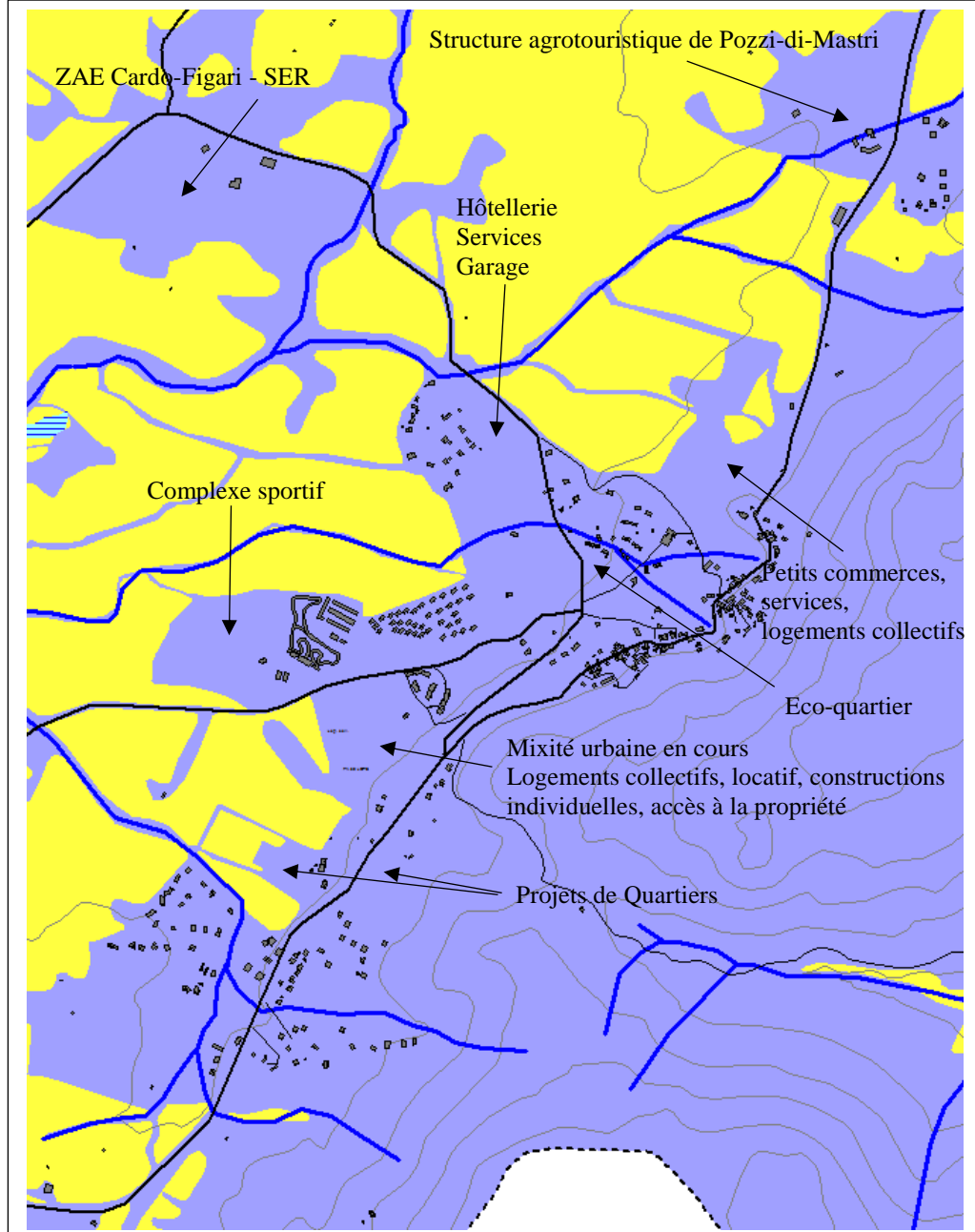
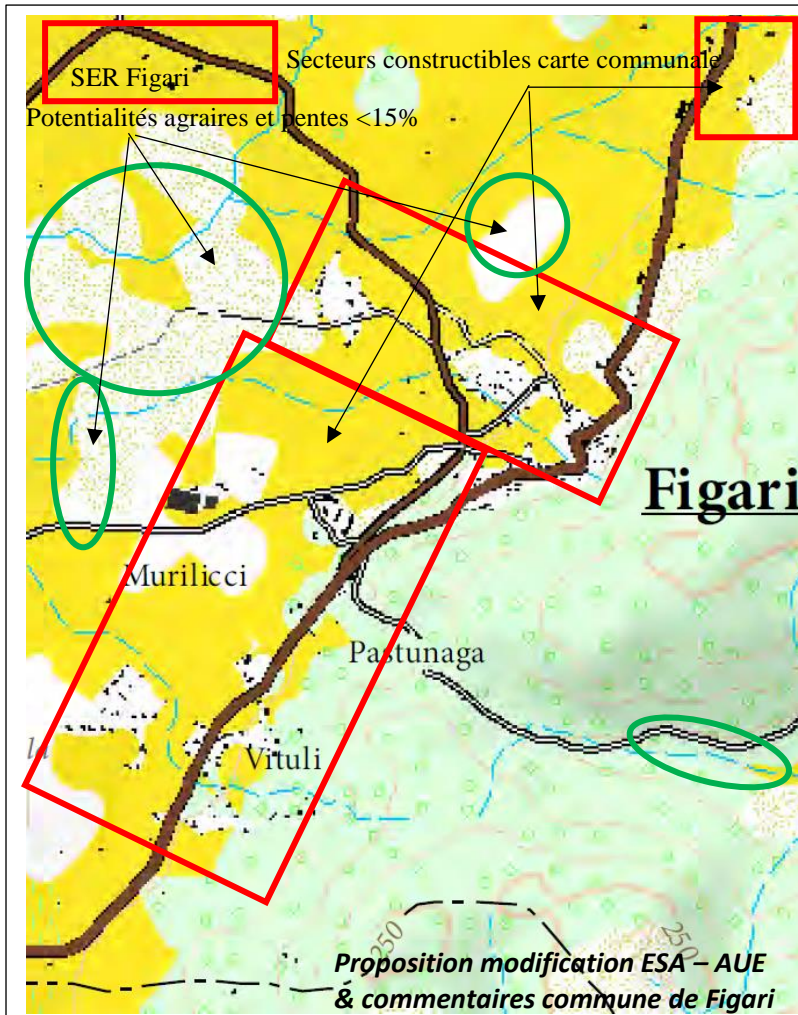
- ❖ Pentes inférieures à 15% avec
- ❖ Espace améliorables à forte potentialité.
- ❖ Espaces cultivables à fortes potentialités
- ❖ Espaces améliorables de potentialités moyennes.
- ❖ Espaces agricoles (1982 –Sodeteg).
- ❖ Espaces irrigables (réseau OEHC).

Ce chiffre ne tient pas compte du périmètre de la carte communale opposable mais ont été sortis les bâtiments, la voirie et les cours d'eau et la planification retenu par la commune dans le cadre de l'élaboration de son PLU. Dans le cas contraire, le chiffre serait encore amoindri et ramènerait le chiffre à 2172ha.

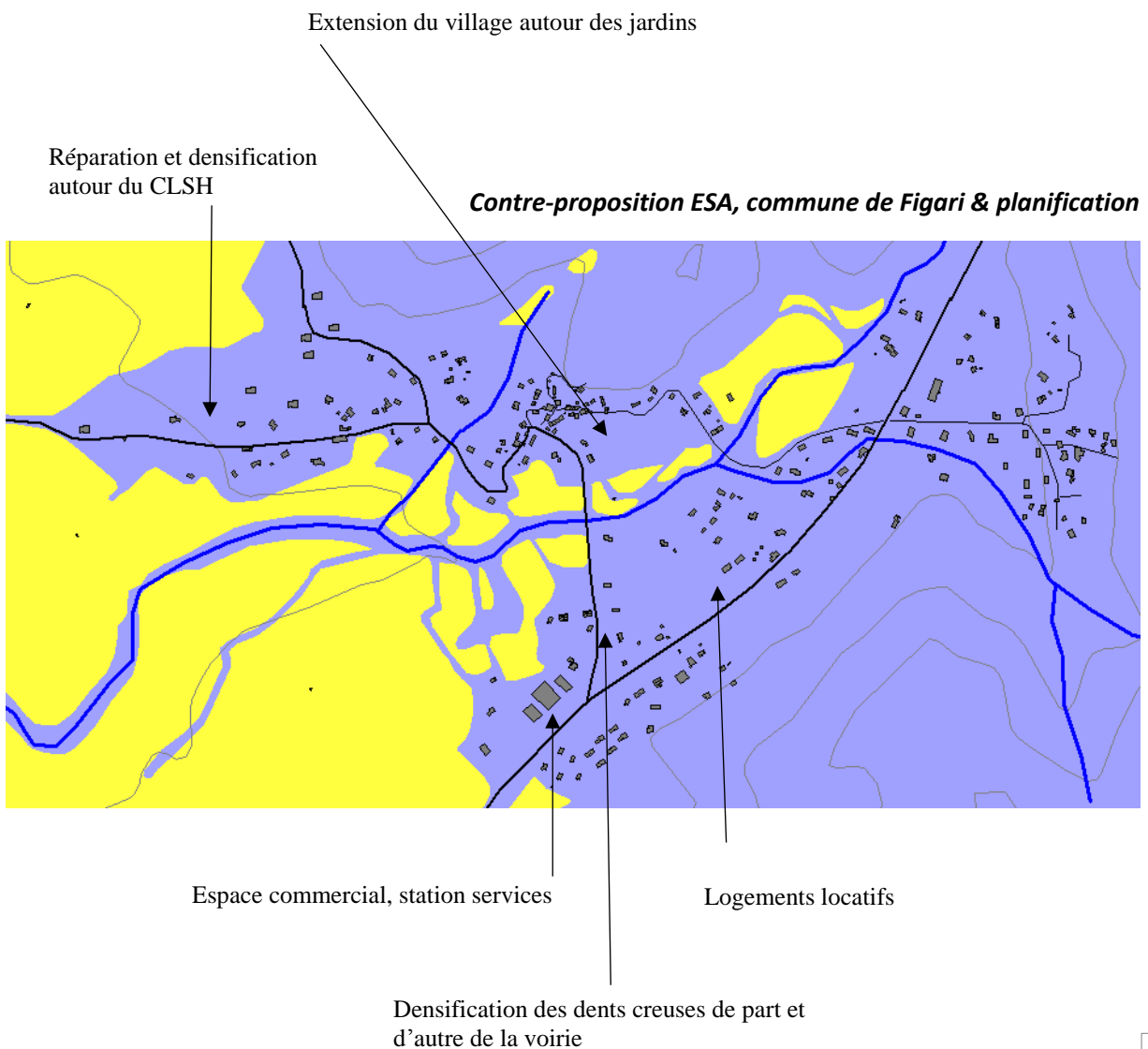
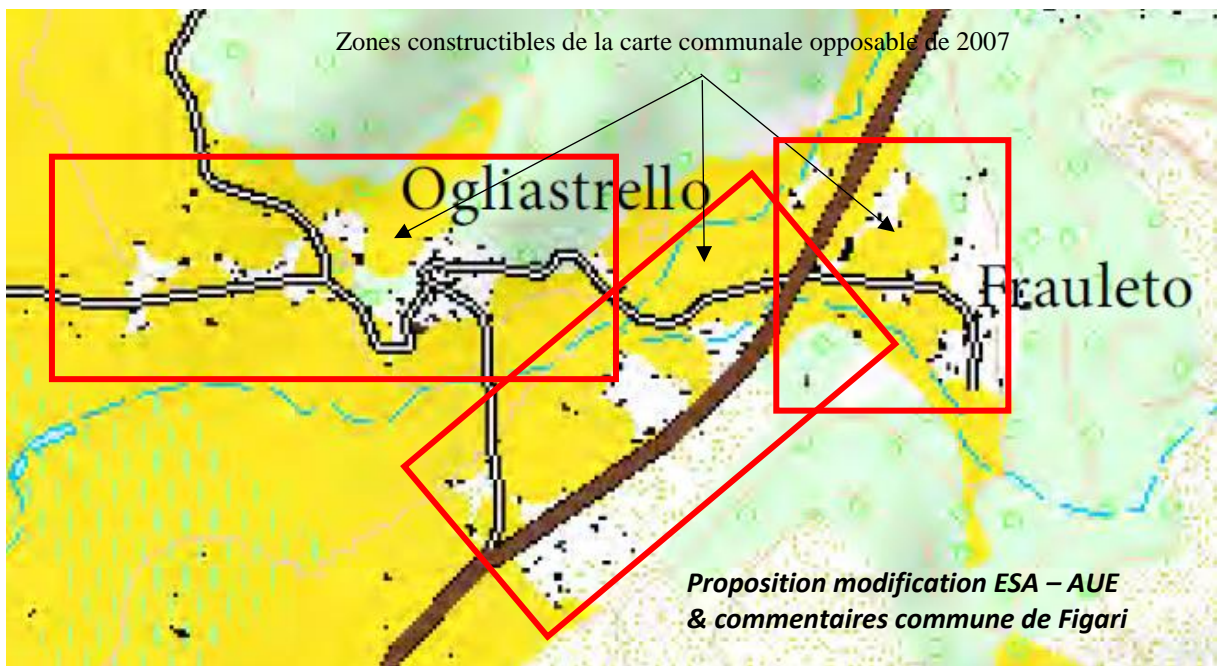
Secteur de l'agglomération de Figari – zone d'activités Cardo – Pozzo di Mastri

Un souci d'appréciation

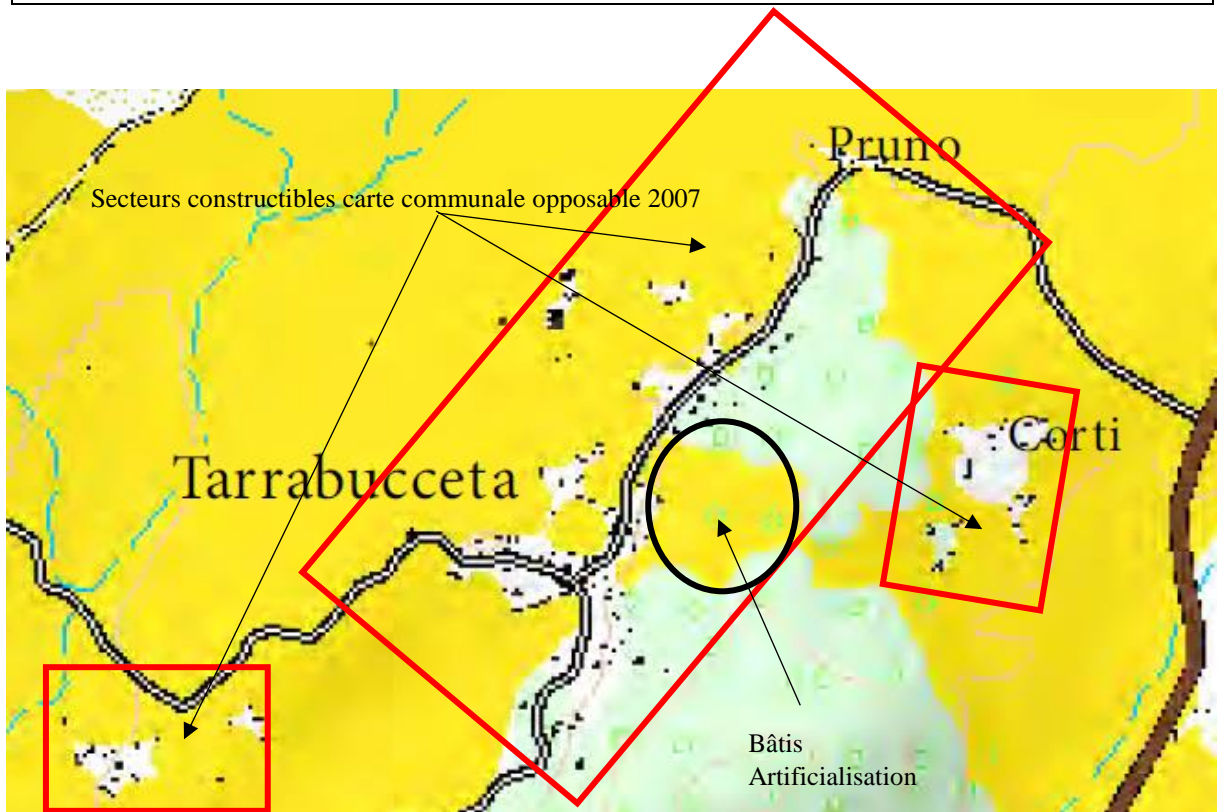
- ❖ Des pentes de moins de 15%.
- ❖ Des potentialités agraires (base Sodeteg).
- ❖ Artificialisation des sols (bâtis)
- ❖ Carte communale opposable.
- ❖ Bretelle de Figari (Cdc)
- ❖ Projet PLU en cours.



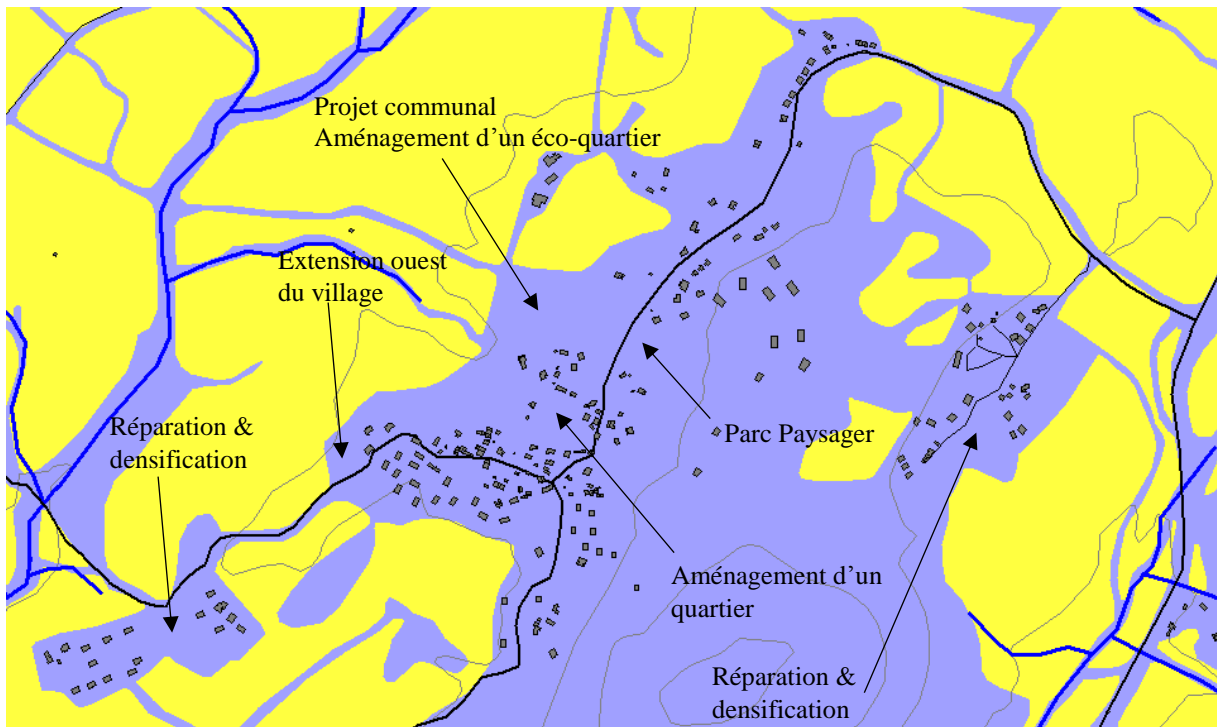
Secteurs d'Ogliastrello - Frauleto



Secteurs de Tarrabucceta – Pruno - Corti

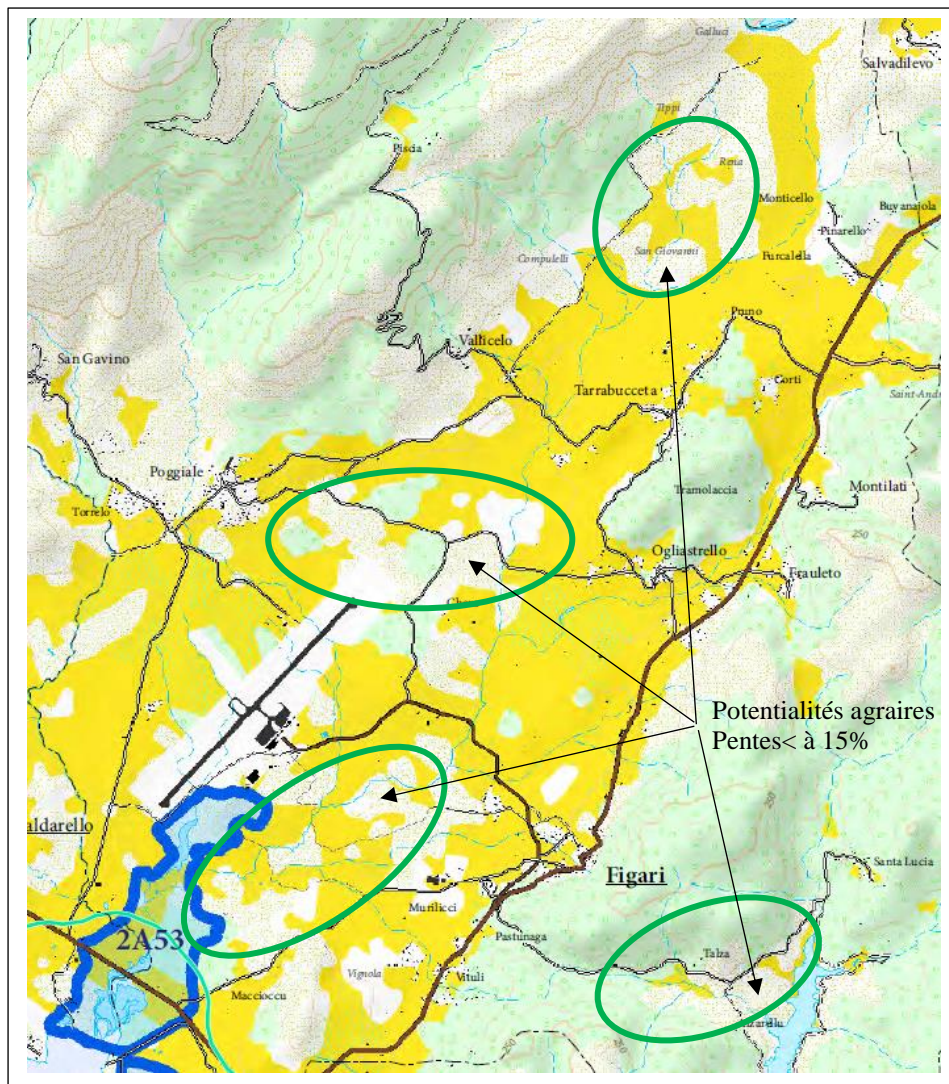


**Proposition modification ESA – AUE
& commentaires commune de Figari**

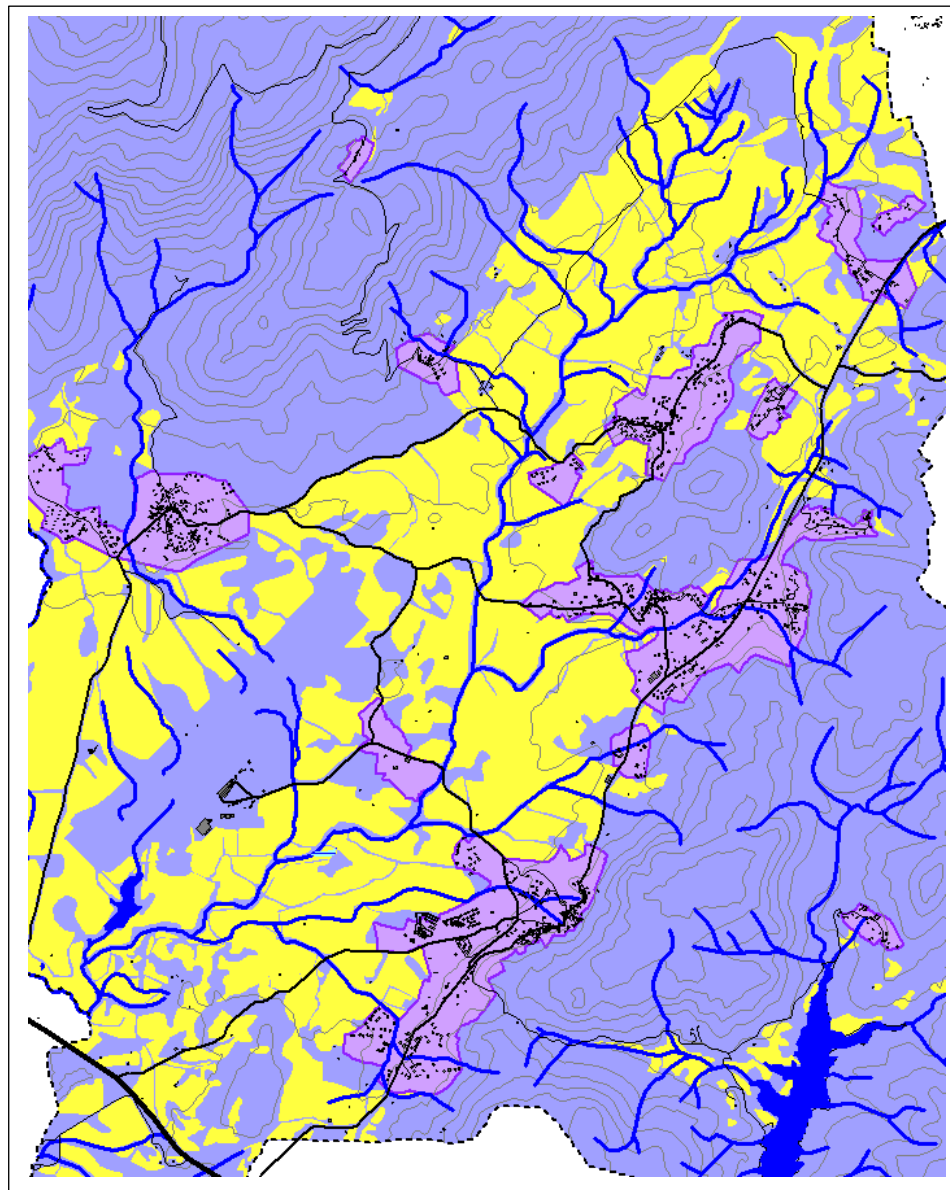


Contre-proposition ESA, commune de Figari & planification

Secteur de la plaine de Figari

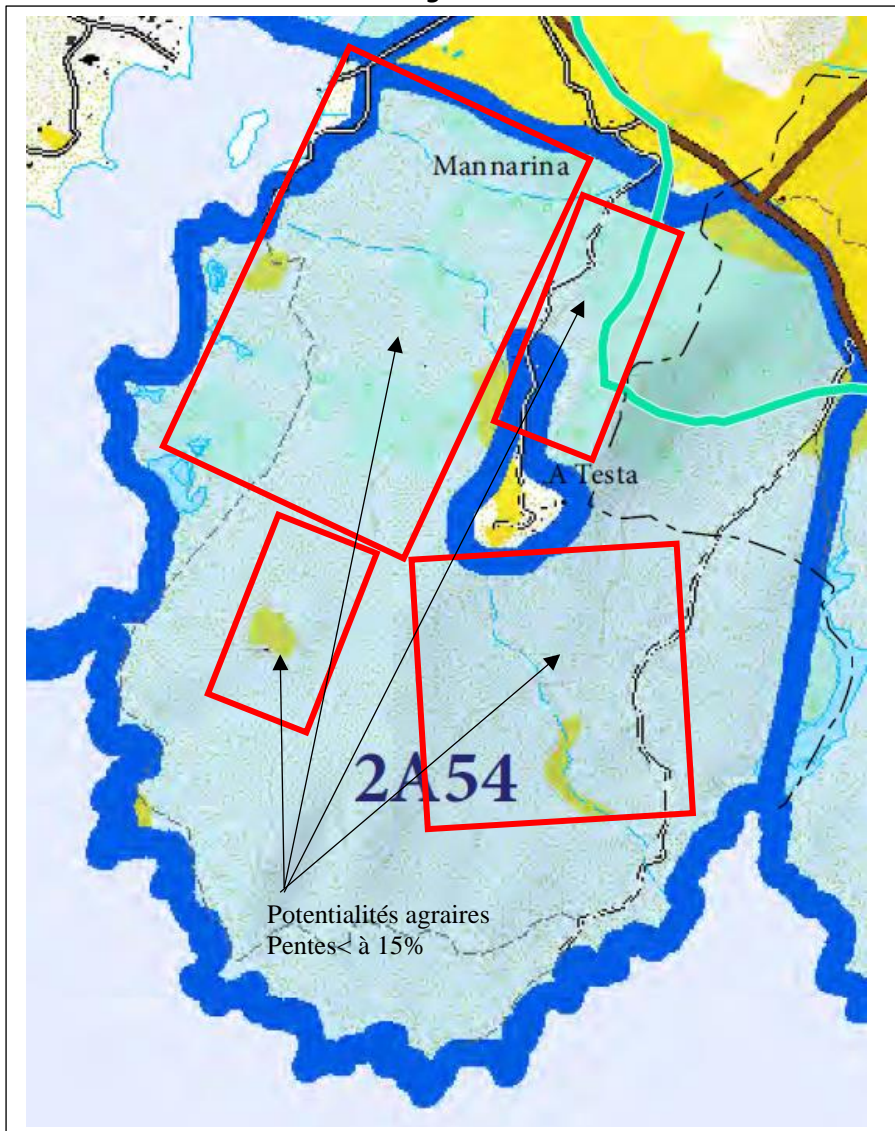


**Proposition modification ESA – AUE
& commentaires commune de Figari**



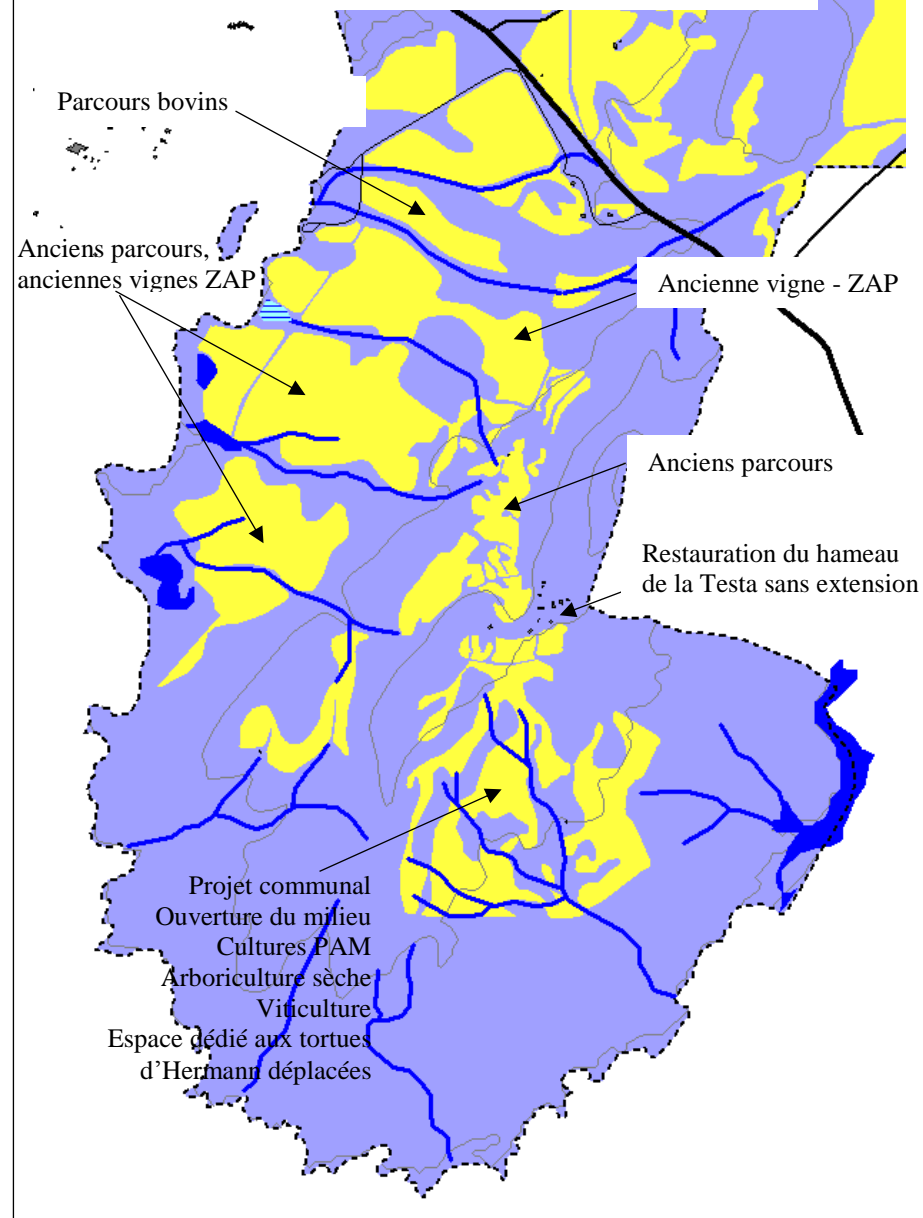
**Contre-proposition ESA, commune de Figari
& carte communale opposable depuis 2007**

**Proposition modification ESA – AUE
& commentaires commune de Figari**



Secteur de la Testa Ventilegne

**Contre-proposition ESA, commune de Figari planification
& Zone Agricole Protégée (ZAP)**



Conclusion

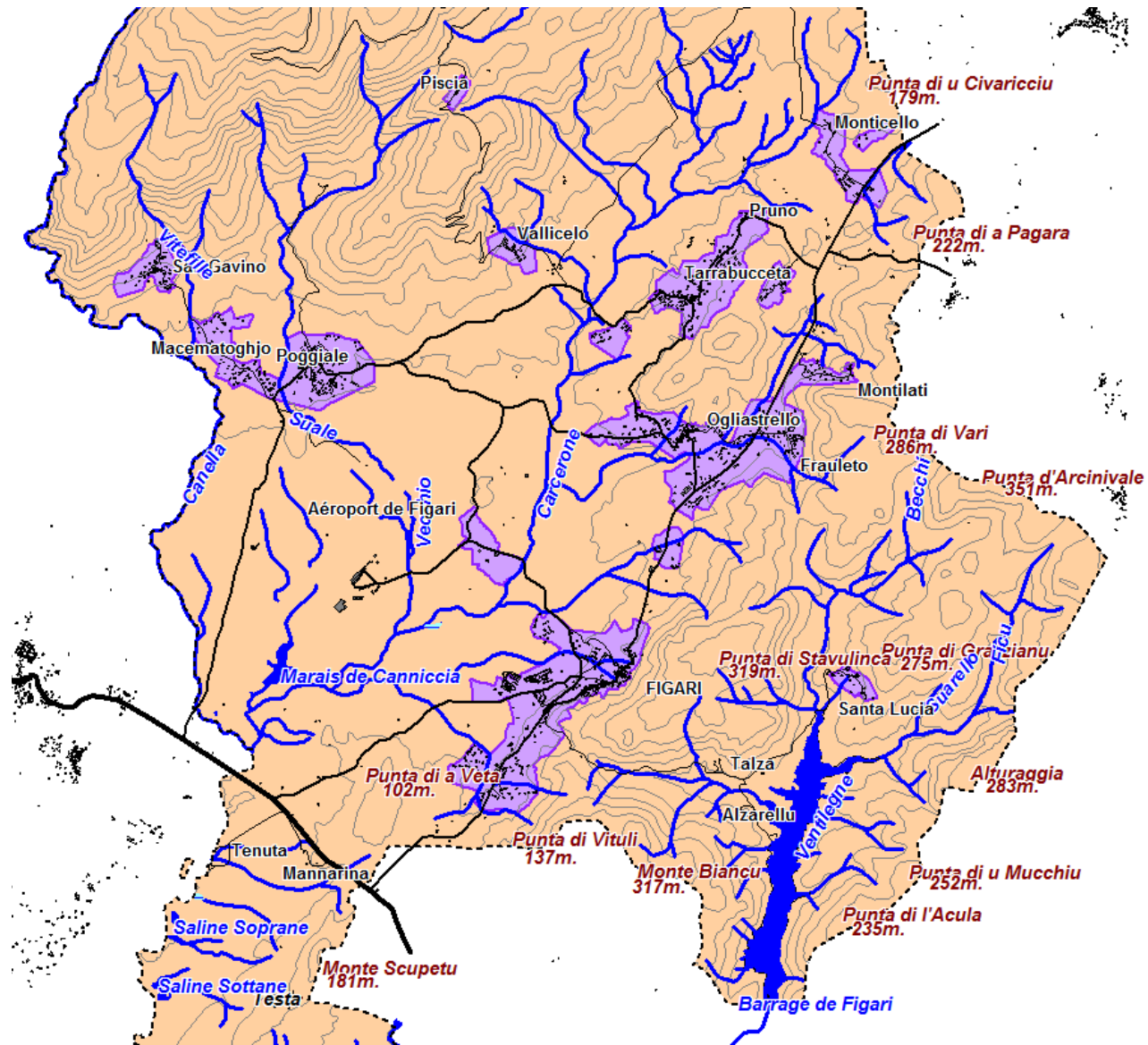
Ce dossier constitue l'avis de la commune de Figari suite au courrier de l'AUE en date du 10 juillet 2019. Par là même, la commune de Figari se veut apporter de nombreuses remarques suite à des constats objectifs qui interfèrent particulièrement tant sur la programmation, la planification urbaine mais également sur des éléments de bon sens et qui s'avèrent pour certains être en discordance avec les prescriptions réglementaires du Padduc et la programmation publique alors soutenue par la Cdc. Afin d'anticiper d'éventuels blocages et autres malentendus, la commune souhaiterait que la Cdc prenne en considération ses observations quant au projet de cartographie relevant des modifications de la carte des ESA du Padduc arrêté par délibération du Conseil Exécutif de Corse n°ARR 19/364 CE en date du 2 juillet 2019.

1. La nouvelle proposition de périmètre ESA réalisée par les services compétents de l'AUE ne semble pas tenir compte du croisement des données à savoir les pentes de moins de 15%, les potentialités agraires et les espaces irrigables comme facteurs déterminant quant à la définition des espaces stratégiques agricoles sur de multiples secteurs et outrepassa ce postulat pourtant inscrit au Padduc page 48 du Livret IV réglementaire. A contrario, sur certains secteurs il semblerait que la notion de pente inférieure à 15% ne soit pas retenue malgré la présence de potentialités agraires.
2. Quelques tâches font l'objet d'un classement en ESA alors qu'il s'agit d'espaces alors artificialisés (bâtis).
3. Certains équipements socio-économiques (zone d'activités économique de Cardo, complexe sportif, CLSH ...) alors en place sont couverts par des ESA et tronquent la réalité et le chiffre officiel retenu par commune.
4. Les zones constructibles de la carte communale opposable depuis mars 2007 n'ont pas été prises en compte dans la dispersion des ESA contrairement à ce qui est inscrit au Padduc page 48 du Livret IV réglementaire.
5. Les services compétents de l'AUE ne semblent pas avoir pris la mesure de l'emprise des projets d'aménagement soutenus et portés par le décideur public et notamment la Cdc elle-même notamment les travaux engagés de la bretelle de contournement du village de Figari vers l'aéroport international, les projets d'extension des infrastructures aéroportuaires et notamment celles relevant de la piste, des parkings et zones de roulage et celle relevant du tourisme d'affaire, le projet de ZAE de Cardo alors inscrit au Padduc lui-même et soutenu par la CdC, l'Adec, et porté par la communauté de communes Sud Corse.
6. Elle ne tient pas compte non plus des perspectives d'aménagement retenues par le PLU en cours d'élaboration alors que l'AUE est personnes publique associée à l'élaboration du document et qu'elle a assisté à un certain nombre de réunions de travail (feuilles de présence et courriers à l'appui).
7. Elle ne tient pas compte de la zone agricole protégée de Figari (ZAP) alors que l'Odarc a été associé à son élaboration et qu'elle a fait l'objet d'observation par les PPA dont les représentants de la CdC et qu'une enquête publique a été ouverte courant 2018.

Au-delà, le plus important est de constater qu'il y a une inadéquation entre les ESA retenus par la Cdc et le croisement des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15% ce qui ne semblent pas

respecter les postulats révélés page 48 du livret IV réglementaire du Padduc alors que le territoire permettrait une nouvelle dispersion des ESA respectant ces postulats, la planification urbaine et la programmation soutenues par l'acteur public. Ce manquement compromet d'autant plus la fragilité de la nouvelle cartographie au regard de la réglementation.

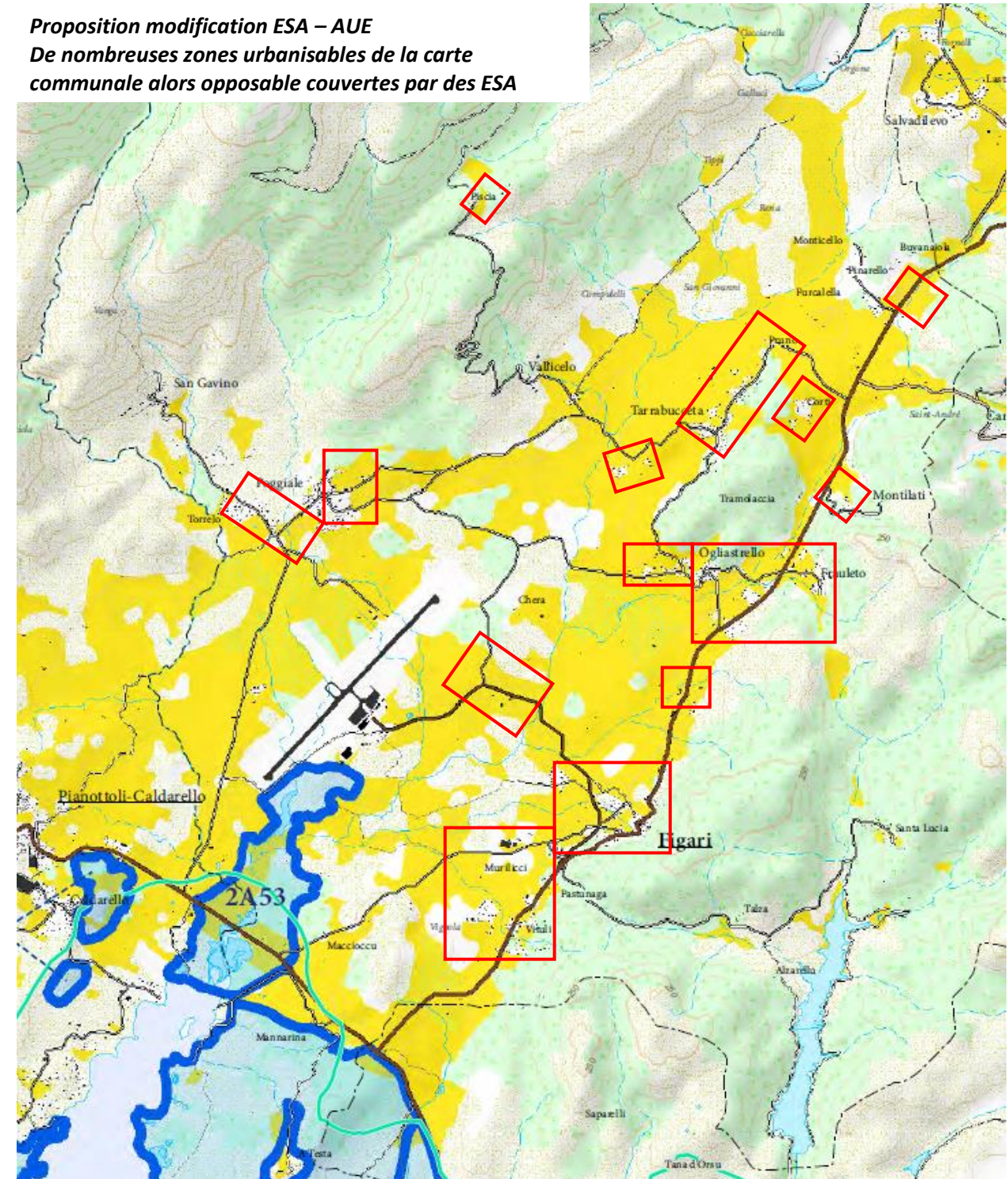
Afin d'affiner ces constats et de ne pas interférer non plus dans la planification urbaine retenue par la commune de Figari, celle-ci invite la Cdc à prendre en considération la dispersion des ESA proposée par la commune et respectant scrupuleusement les postulats inscrits dans le Padduc et à fortiori le développement itératif page 48 et suivantes du livret IV réglementaire.

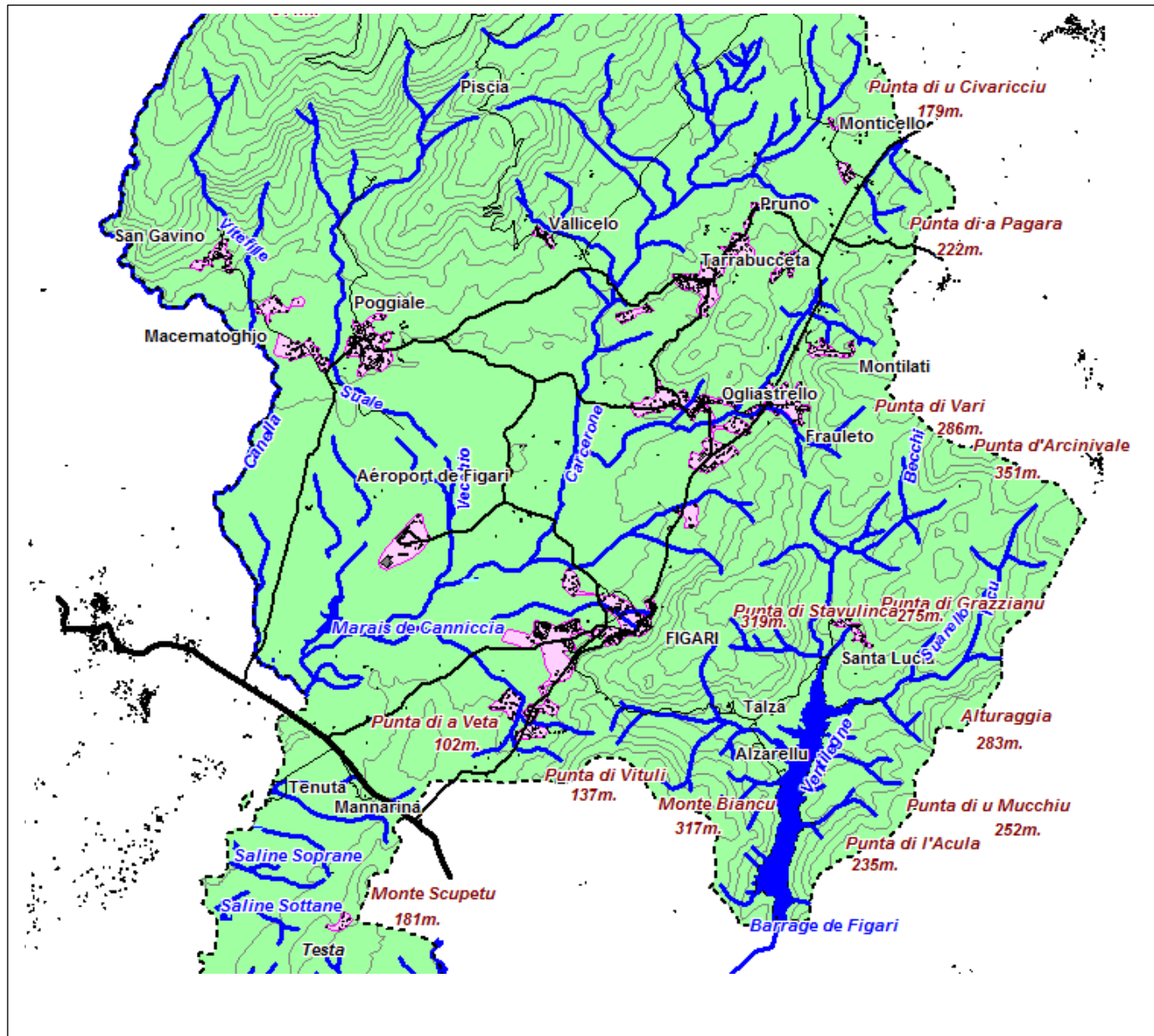


Extrait carte communale opposable depuis mars 2007
Commune de Figari : 615 ha

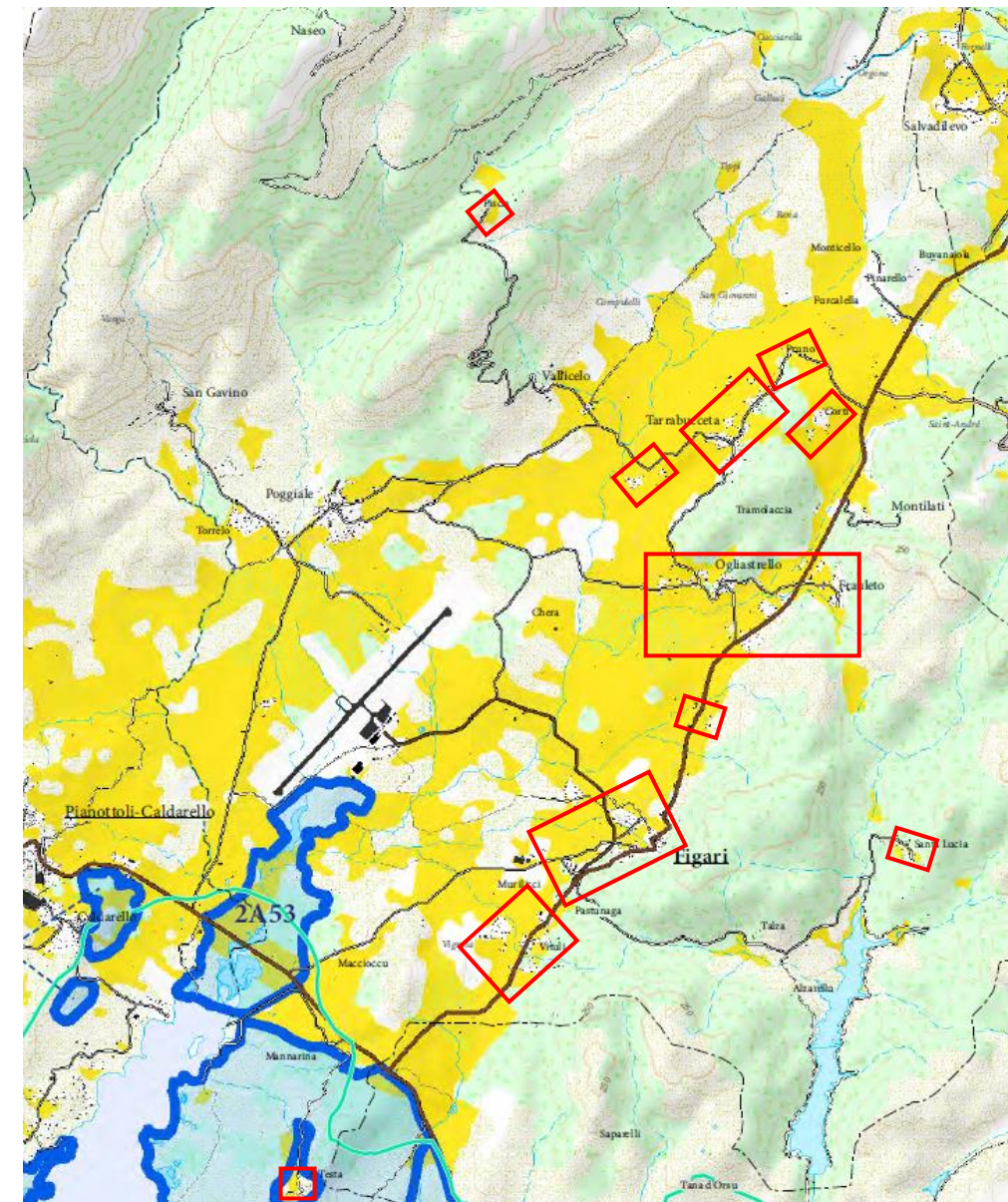
ESA ET DOCUMENT D'URBANISME OPPOSABLE AVANT APPROBATION DU PADDUC

Proposition modification ESA – AUE
De nombreuses zones urbanisables de la carte communale alors opposable couvertes par des ESA





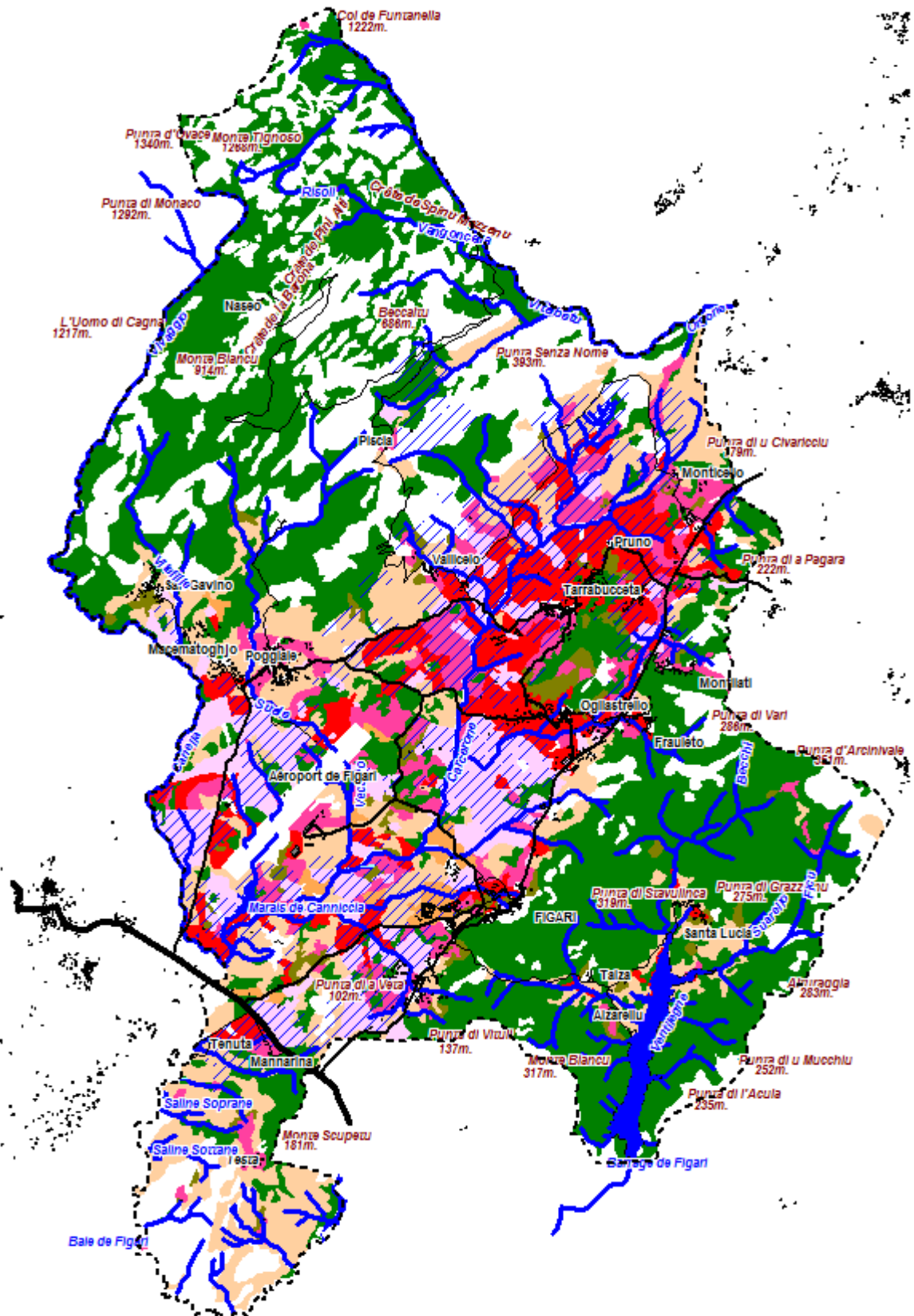
Formes urbaines : 252ha



Proposition modification ESA – AUE
 Formes urbaines et espaces artificialisés (bâties)
 partiellement couverts par des ESA

ESA ET FORMES URBAINES

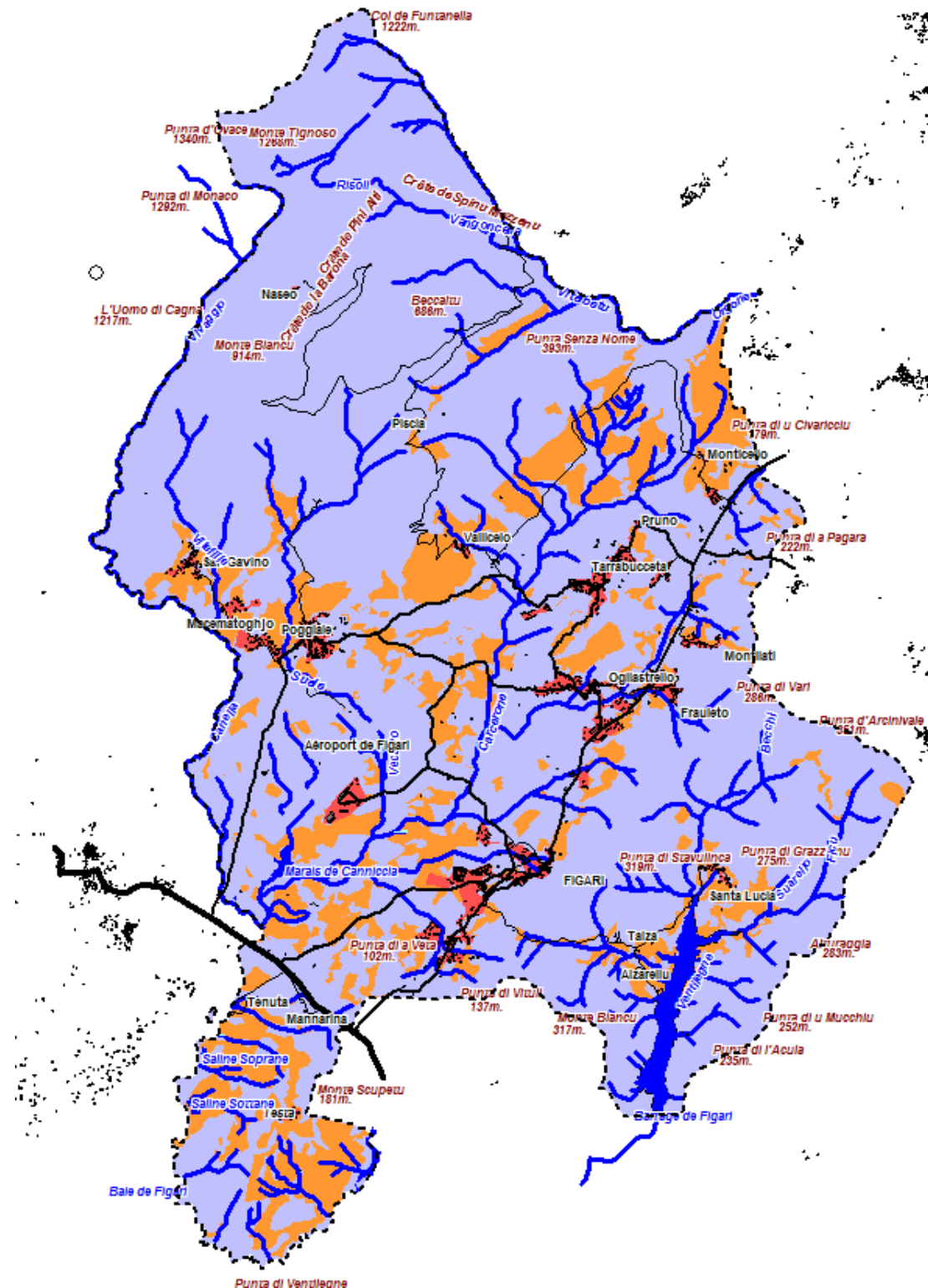
Zonage agro-sylvo-pastoral – Figari



- | | |
|---|--|
| Peuplements forestiers | Espaces améliorables à forte potentialité |
| Châtaigniers | Espaces améliorables de potentialité moyenne |
| Espaces de réserve | Espaces agricoles en 1982 |
| Espaces cultivables à forte potentialité | Déclarations de surface agricole |
| Espaces cultivables de potentialité moyenne | |
| Ripisylves | |

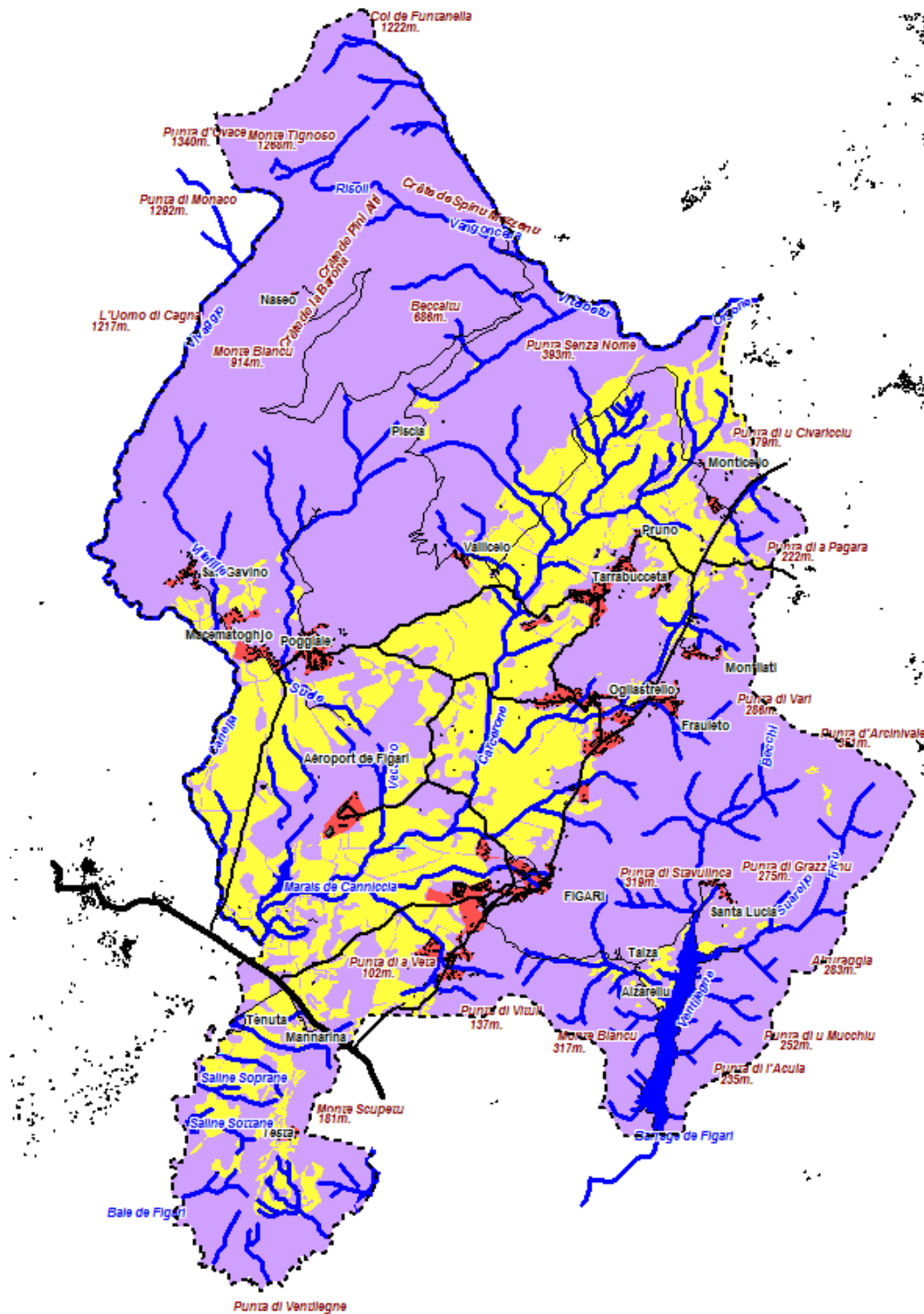
Les espaces de ressource pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle

Les ERPAT sont constitués par des espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnels. Sur Figari, ils couvrent plus de 1739ha. Ces espaces sont propices au pastoralisme extensif d'ovins-caprins, à l'arboriculture méditerranéenne sèche, à la viticulture et aux cultures de plantes aromatiques et médicinales.

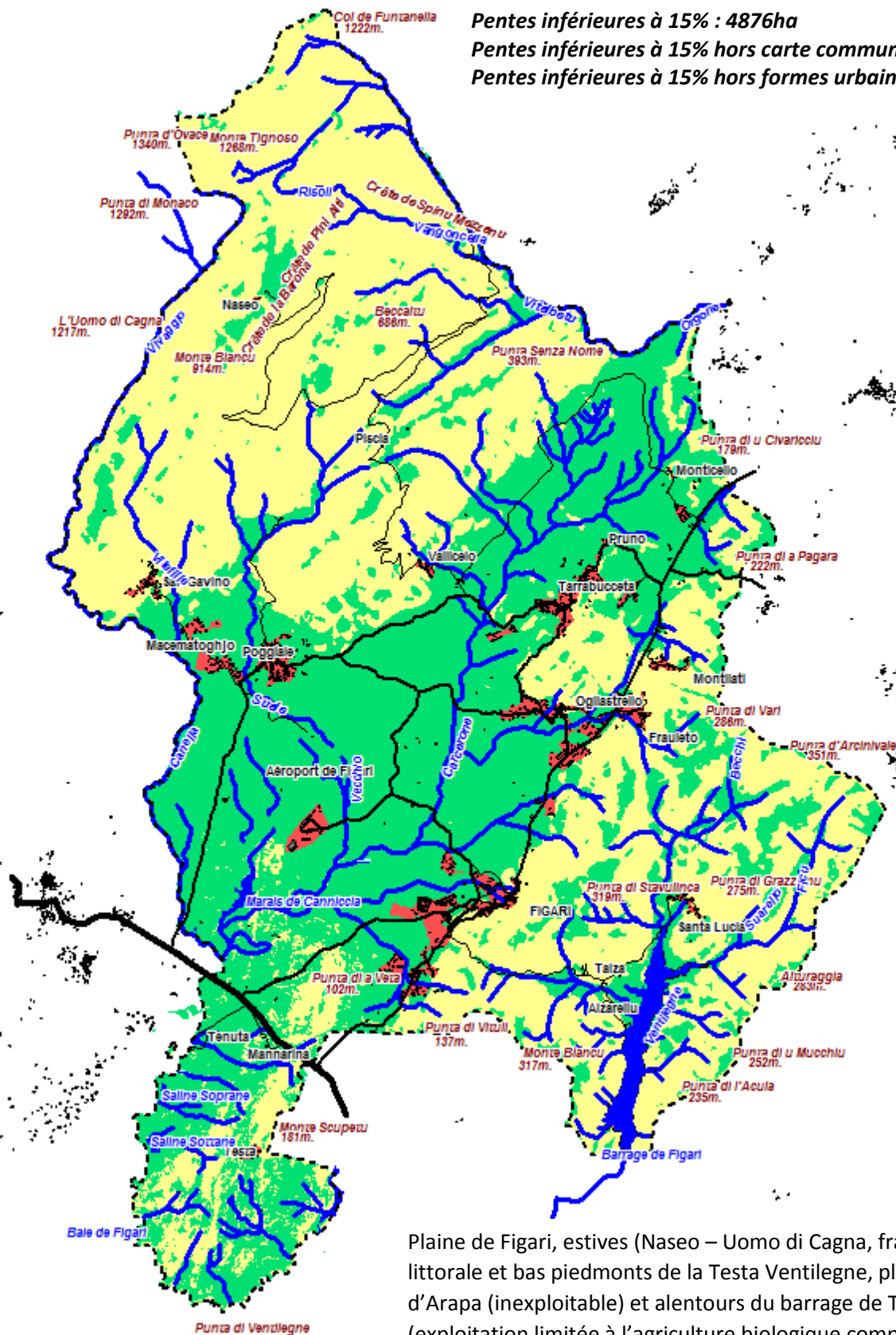


**Les espaces stratégiques agricoles (ESA) – 2087ha inscrits au Padduc
Modalités de mise en compatibilité avec le Padduc (2213ha)**

- Terrains mécanisables (moins de 15% de pentes) – 4876ha.
- Terrains irrigables – *plaine de Figari*.
- Terrains présentant des potentialités agraires.



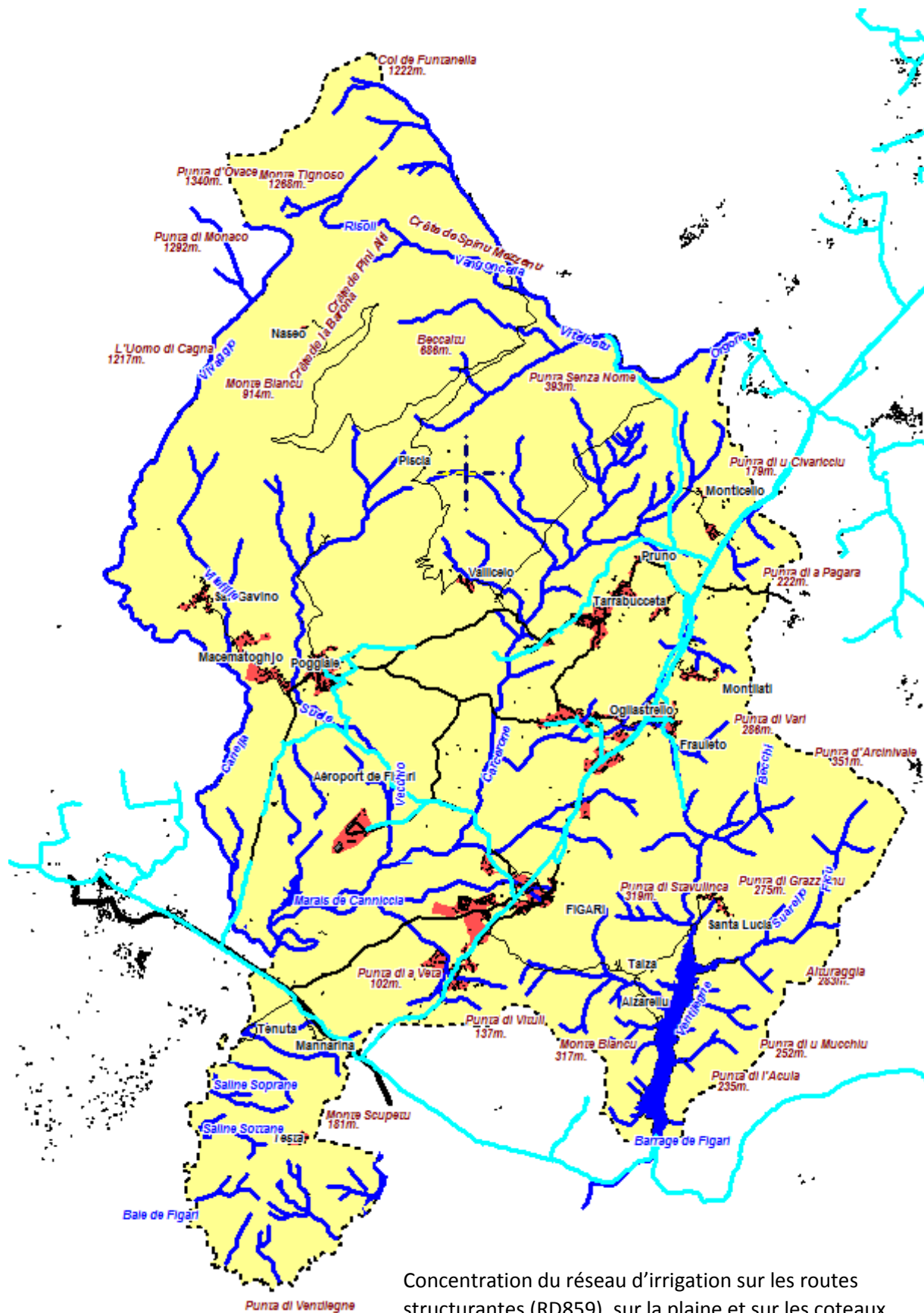
Carte des pentes inférieures à 15% (4876ha) - commune de Figari



Pentes inférieures à 15% : 4876ha
Pentes inférieures à 15% hors carte communale : 4423ha
Pentes inférieures à 15% hors formes urbaines : 4673ha

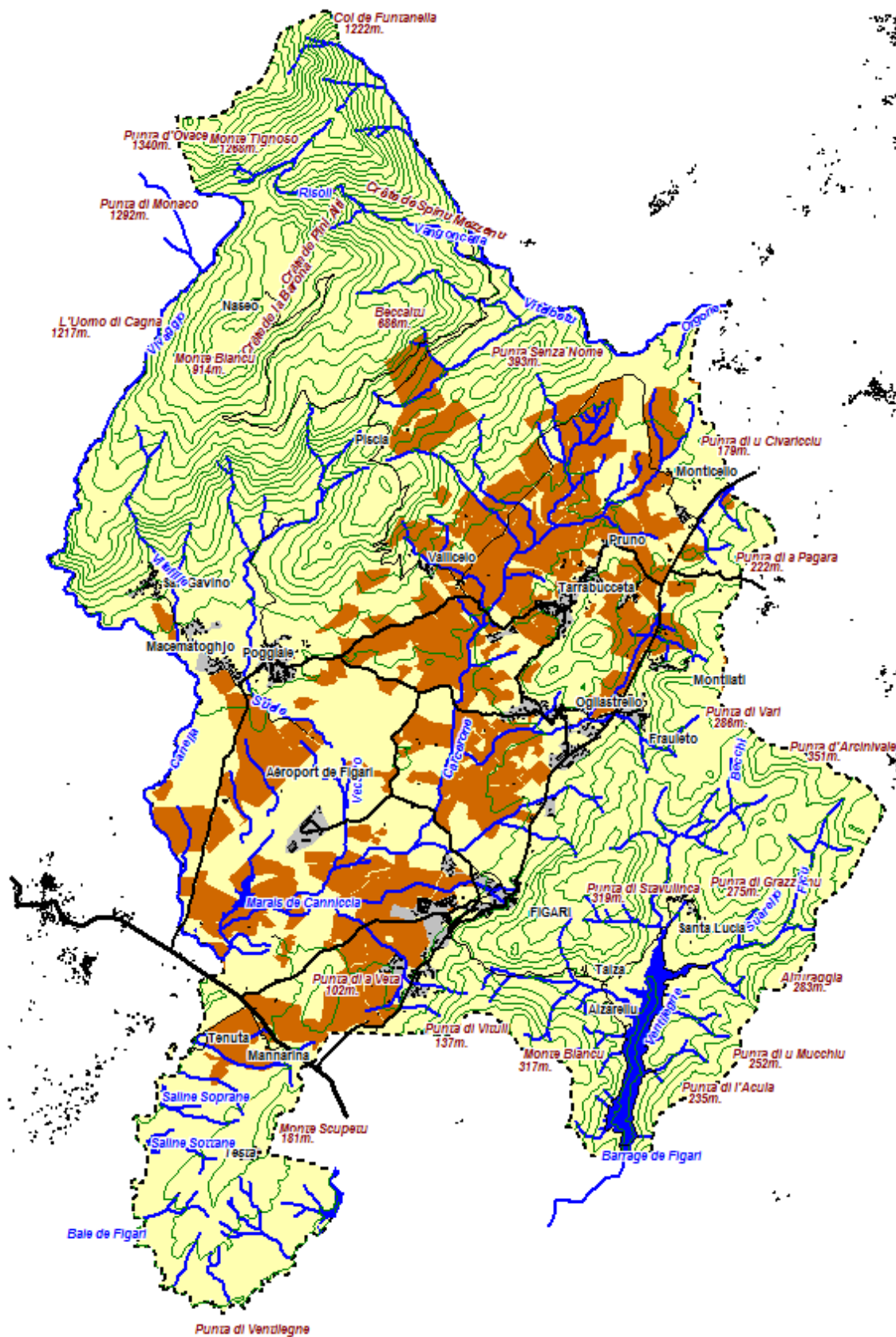
Plaine de Figari, estives (Naseo – Uomo di Cagna, frange littorale et bas piedmonts de la Testa Ventilegne, plateau d'Arapa (inexploitable) et alentours du barrage de Talza (exploitation limitée à l'agriculture biologique compte tenu de

Carte de l'irrigation d'eau brute (réseau OEHC) 42 390ml – commune de Figari

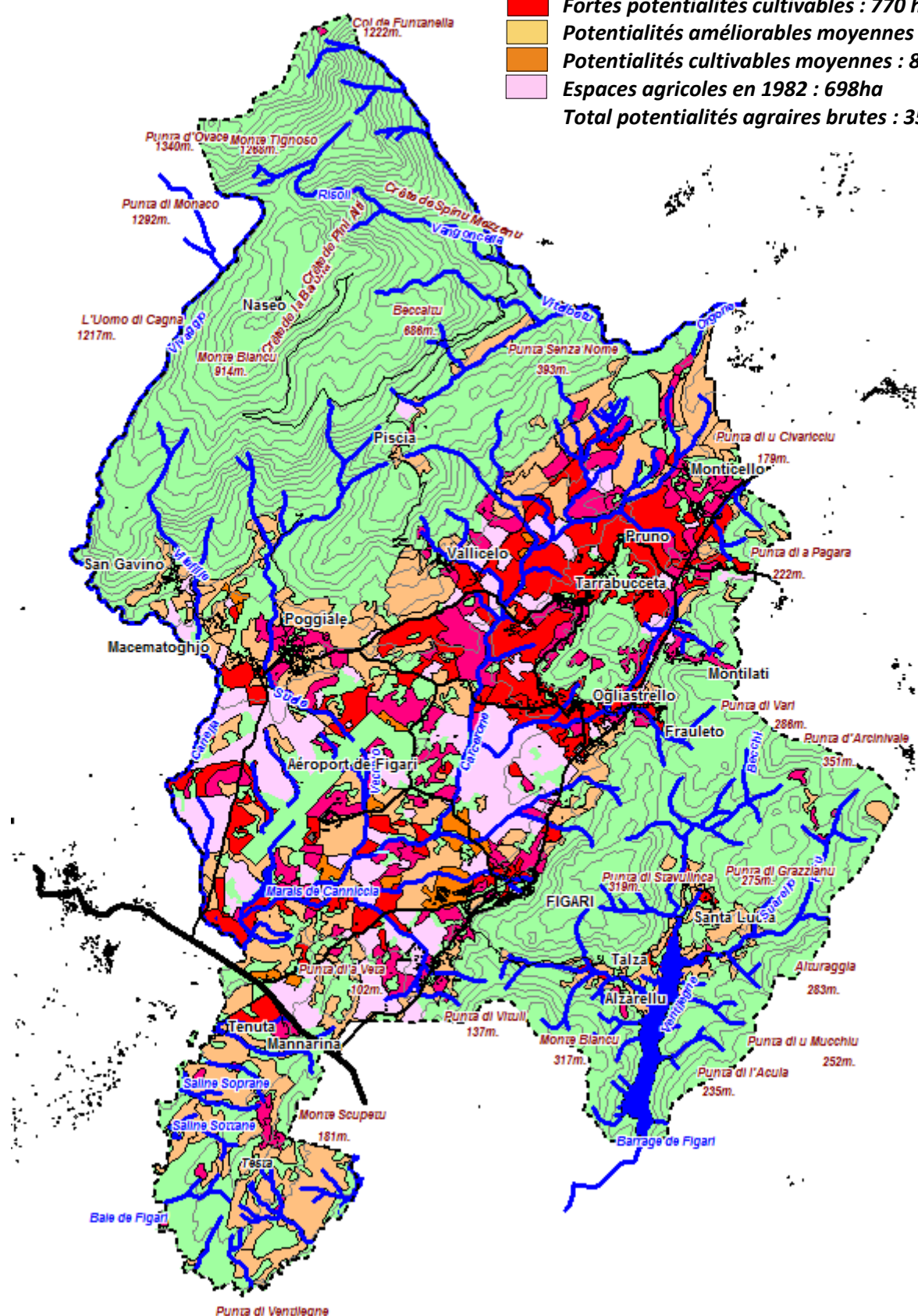


Concentration du réseau d'irrigation sur les routes structurantes (RD859), sur la plaine et sur les coteaux.

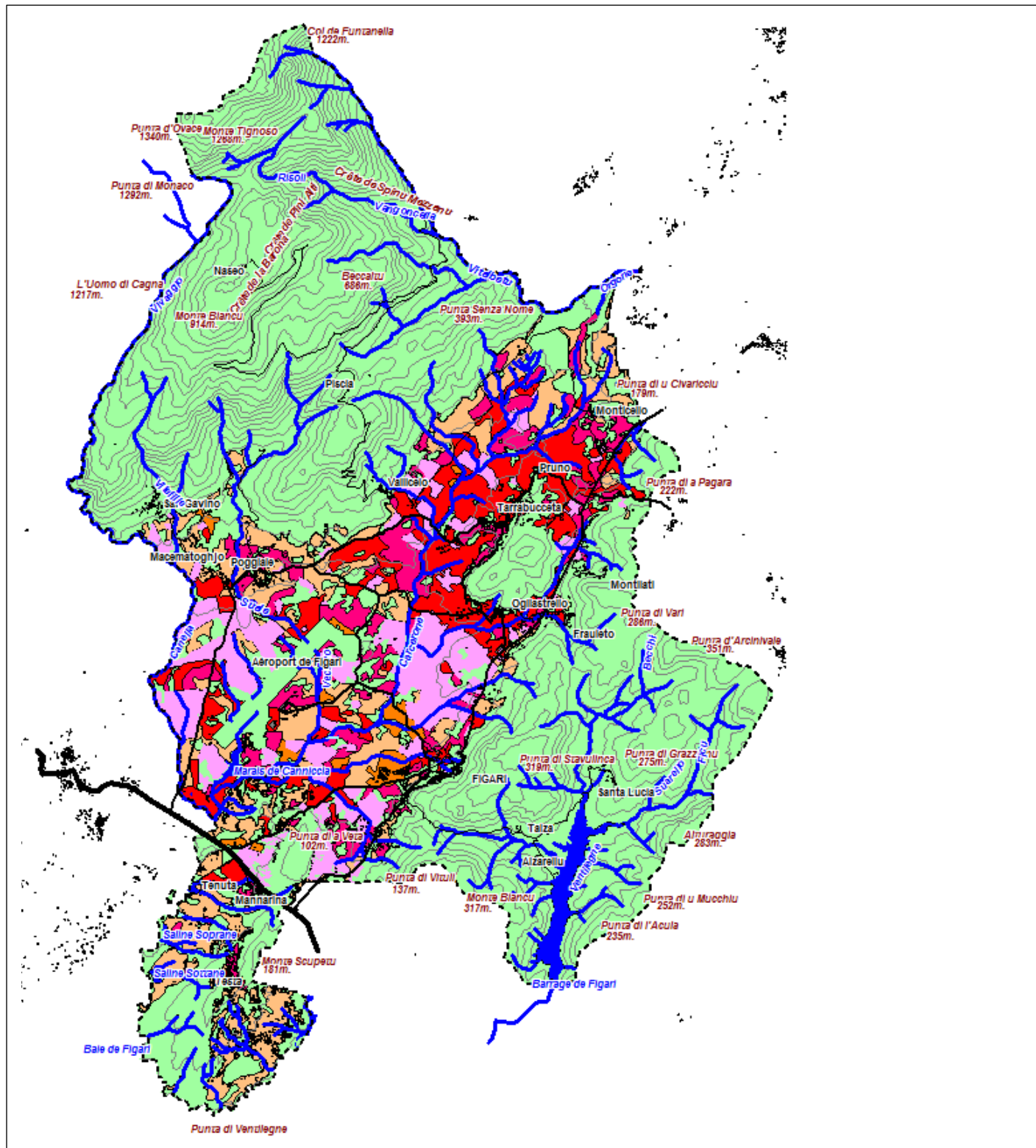
Carte des déclarations de surfaces agricoles, commune de Figari – 1864ha.



- Fortes potentialités améliorables : 625 ha
 - Fortes potentialités cultivables : 770 ha
 - Potentialités améliorables moyennes : 1401 ha
 - Potentialités cultivables moyennes : 83ha
 - Espaces agricoles en 1982 : 698ha
- Total potentialités agraires brutes : 3577ha**

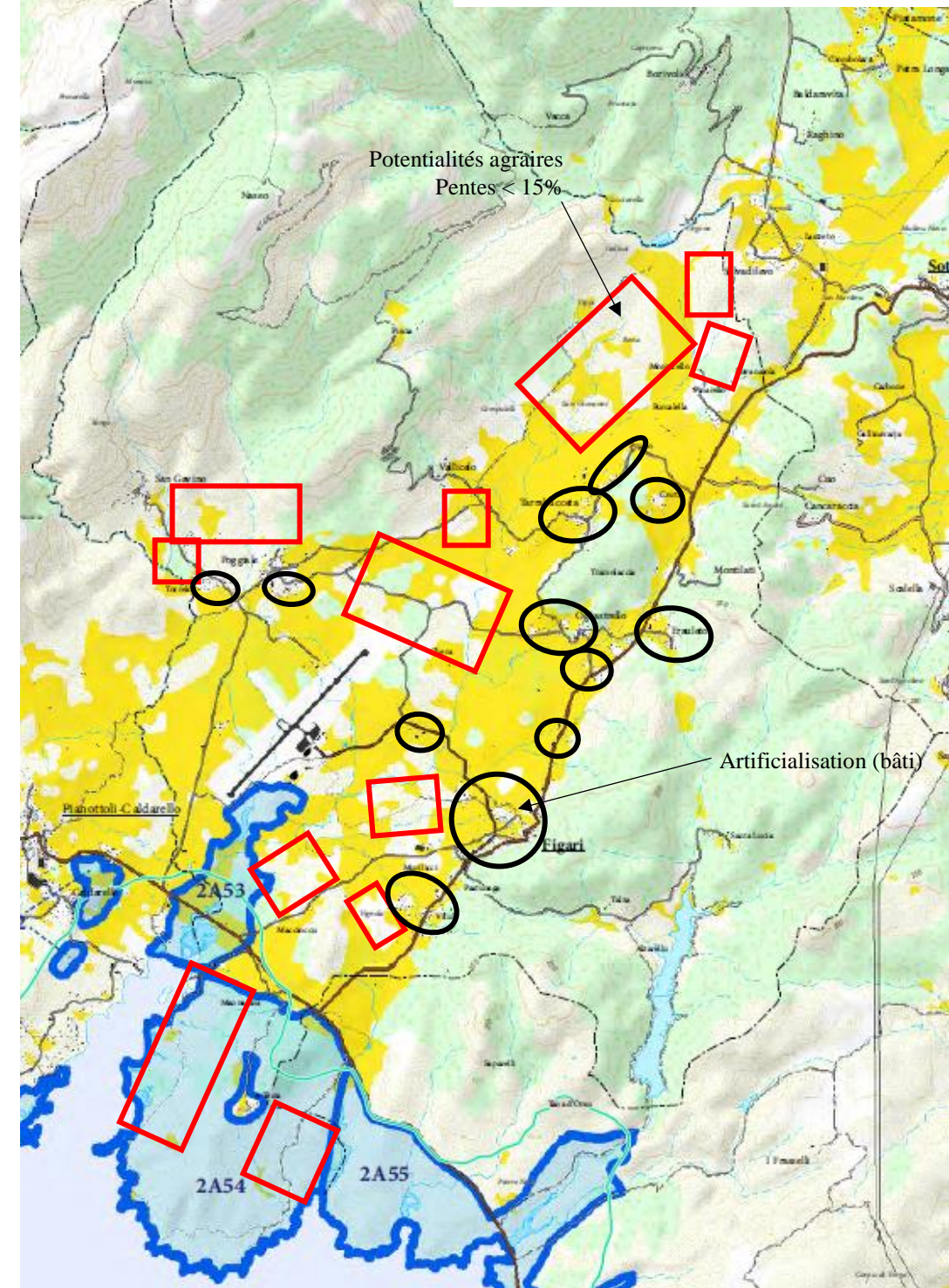


POTENTIALITES AGRAIRES

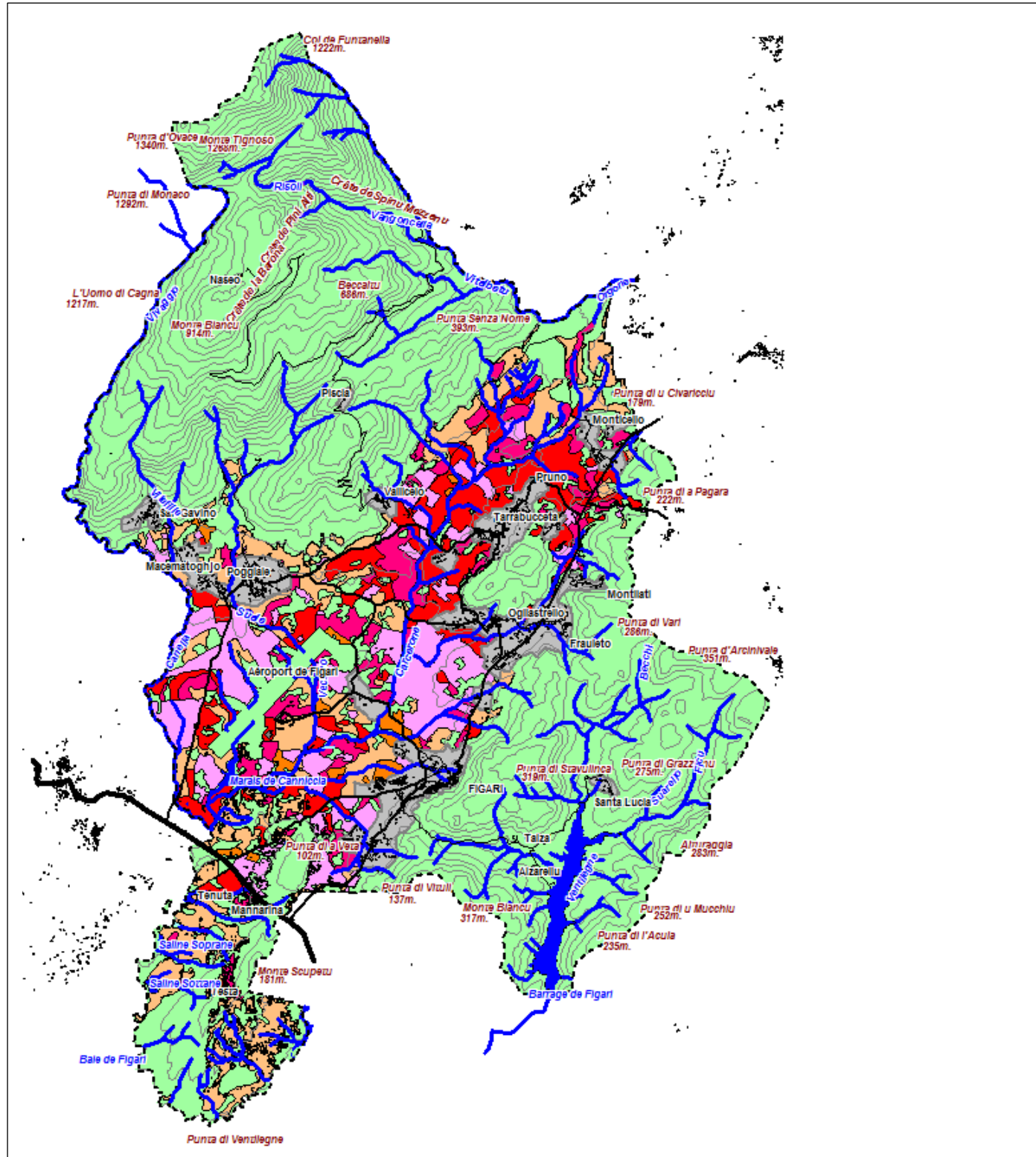


- Fortes potentialités améliorables et pentes < à 15% : 518 ha
- Fortes potentialités cultivables et pentes < à 15% : 712 ha
- Potentialités améliorables moyennes et pentes inférieures à 15% : 920 ha
- Potentialités cultivables moyennes et pentes inférieures à 15% : 83ha
- Espaces agricoles en 1982 et pentes inférieures à 15% : 662 ha
- Total potentialités agraires et pentes inférieures à 15% : 2895ha**

Proposition modification ESA – AUE
Absence d'ESA sur des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15%
Des ESA inscrits sur des espaces artificialisés (bâti)

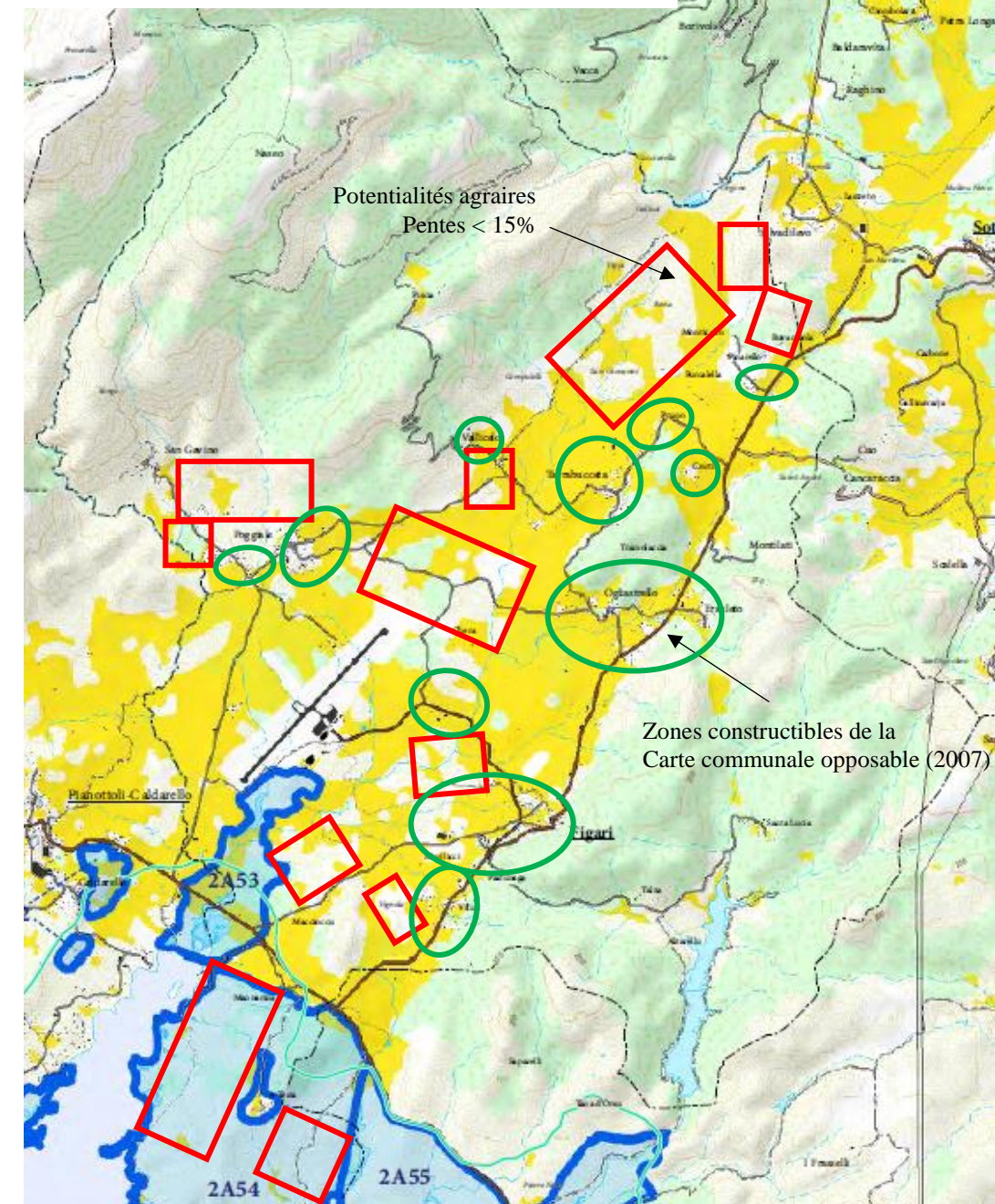


ESA
 POTENTIALITES AGRAIRES
 PENTES INFÉRIEURES A 15%
 ARTIFICIALISATION DES SOLS



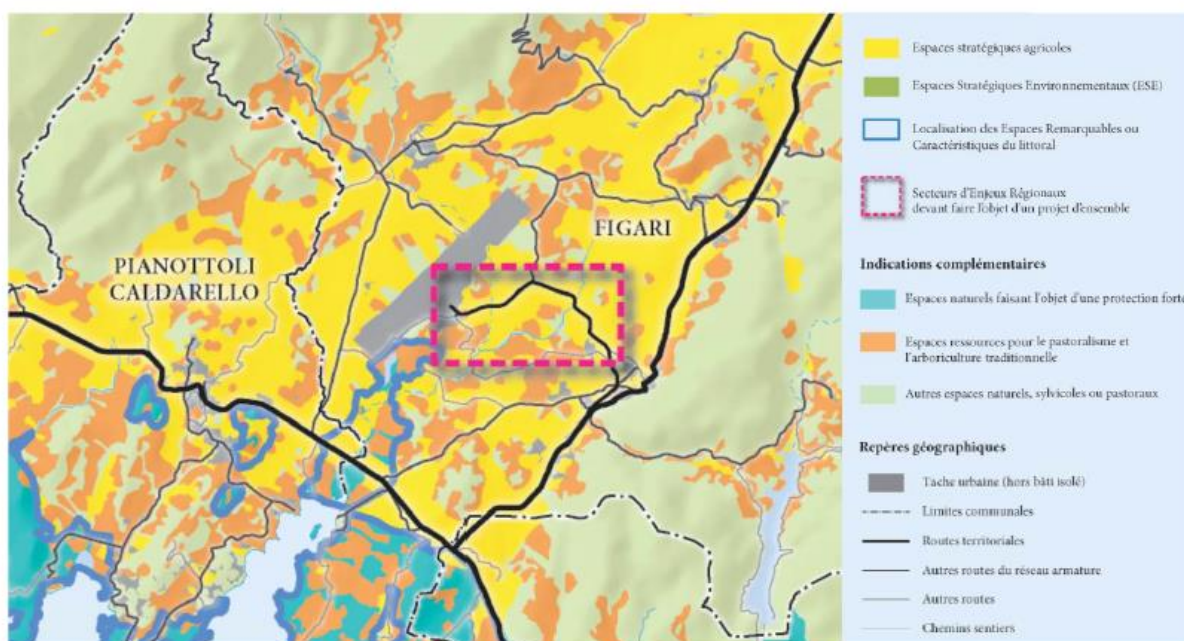
- Fortes potentialités améliorables, pentes < à 15% et carte communale opposable : 427 ha
- Fortes potentialités cultivables, pentes < à 15% et carte communale opposable : 588ha
- Potentialités améliorables moyennes, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 844 ha
- Potentialités cultivables moyennes, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 68 ha
- Espaces agricoles en 1982, pentes inférieures à 15% et carte communale opposable : 620 ha
- Total potentialités agraires + pentes inférieures à 15% + carte communale opposable : 2547ha
- Périmètre carte communale opposable (2007)

Proposition modification ESA – AUE
Absence d'ESA sur des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15%
Des ESA inscrits sur les zones constructibles de la carte communale opposable avant l'approbation du Padduc.



ESA
 POTENTIALITES AGRAIRES
 PENTES INFÉRIEURES A 15%
 CARTE COMMUNALE OPPOSABLE (2005)
 ARTIFICIALISATION DES SOLS

Secteur à Enjeu Régional (SER) – ZAE de Figari - Cardo



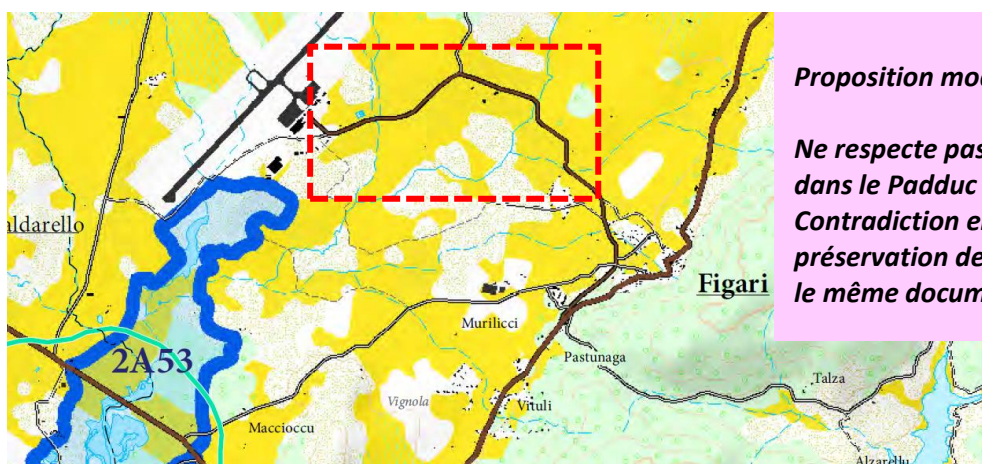
Extrait du PADDUC Destination générale des différentes parties du territoire Schéma d'Aménagement du Territoire

Il est à préciser que le PADDUC identifie dans la plaine de Figari, entre l'aéroport et le village, un Secteur d'Enjeux Régionaux (SER).

Ce SER a pour orientations de :

- développer et accueillir des activités liées à l'aéroport dans un souci de préservation maximale des espaces agricoles à forte potentialité et des corridors écologiques et réservoirs de biodiversité.
- créer une zone logistique et améliorer les conditions d'accès en transports en commun depuis les principaux pôles de l'extrême sud sartenais.
- concevoir une offre foncière et/ou immobilière susceptible de favoriser l'essor et l'insertion dans le tissu urbain des activités et entreprises de la culture.

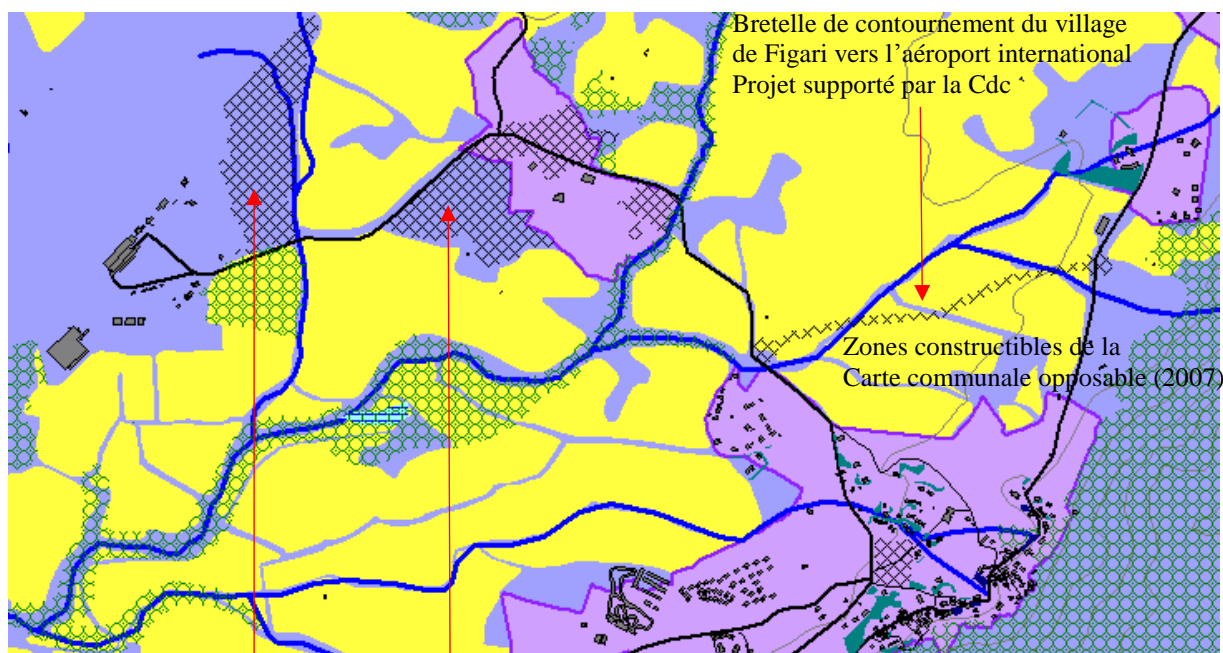
Le projet de Parc d'Activités se situe dans le secteur concerné et participe donc à mettre en oeuvre les orientations définies par le PADDUC en s'appuyant sur la présence de l'aéroport comme effet de levier dans la dynamique économique créatrice d'emplois.



Proposition modification ESA – AUE

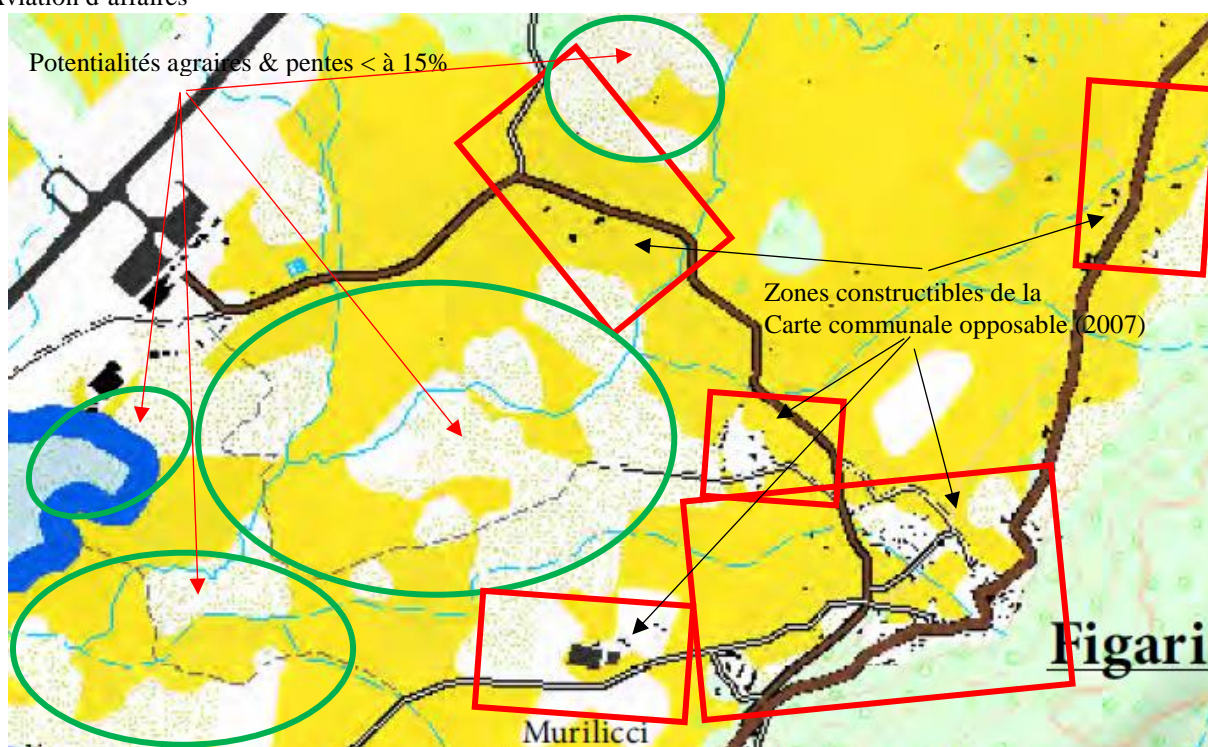
**Ne respecte pas le SER de Figari inscrit dans le Padduc Livret III SAT.
Contradiction entre développement et préservation des espaces agricoles dans le même document Padduc.**

Bretelle de Figari – Développement Aéroport International



Emplacement réservé CCI2A –CdC
Extension infrastructures aéroportuaire
Aviation d'affaires

Emplacement réservé com-com Sud Corse
ZAE de Cardo – SER zone d'activités aéroportuaire inscrite au Padduc



Proposition modification ESA – AUE

Absence d'ESA sur des potentialités agraires et des pentes inférieures à 15%

Des ESA inscrits sur des espaces artificialisés (bâti)

Des ESA inscrits sur des zones urbanisables de la carte communale opposable depuis mars 2007

Absence de prise en considération de projets portés et soutenus par la Cdc, par l'Adec, par la CCI2A et la CdC, par la Com-com Sud Corse et par la mairie de Figari